



Wallonie



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



Table des matières

INTRODUCTION	4
1. GOUVERNANCE DE L’OFFA	5
2. CADRE DU PERSONNEL ET ÉVOLUTION RH EN 2018	7
3. BUDGET DE L’OFFA	8
4. TABLEAU DE BORD DE RÉALISATION DU PLAN D’ENTREPRISE	8
4.1 CONTEXTE – CHRONOLOGIE.....	8
4.2 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	8
4.2.1 <i>Gestion des incitants financiers</i>	9
4.2.2 <i>Information aux usagers via les réponses aux questions posées</i>	9
4.3 OBJECTIFS POURSUIVIS.....	10
5. GESTION DES AGRÉMENTS ET DES INCITANTS FINANCIERS WALLONS	12
5.1 LES AGRÉMENTS	12
5.2 LES INCITANTS FINANCIERS WALLONS	13
5.2.1 <i>La prime P1</i> :.....	13
5.2.2 <i>La prime P2</i>	13
5.2.3 <i>La prime P3</i>	14
5.2.4 <i>La prime P4</i>	14
6. STRUCTURATION ET ANIMATION DU RÉSEAU DES COACHES/REPRÉSENTANT(S) SECTORIEL(S)	15
7. FORMATION DES COACHES/REPRÉSENTANTS SECTORIELS	15
8. RELATIONS PARTENARIALES	15
9. PROJETS ET PROGRAMMES EUROPÉENS	15
9.1 PROJET ERASMUS + INNOVET (INNOVATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE).....	16
9.2 CADRE EUROPÉEN DÉFINISSANT L’APPRENTISSAGE	16
9.3 L’ENQUÊTE THÉMATIQUE FLASH.....	16
9.4 RÉSEAU DES EXPERTS EUROPÉENS SUR L’APPRENTISSAGE	17
9.5 MOBILITÉ INTERRÉGIONALE ET TRANSFRONTALIÈRE.....	17
10. GT BILAN DE COMPÉTENCES	17
11. GT STATISTIQUES / « PAYSAGE » OU APERÇU DE L’ALTERNANCE	18
12. GT COMMUNICATION/PROMOTION	18
12.1 SITE WEB ET FAQ	18
12.2 NEWSLETTER	18
12.3 SÉMINAIRE	18
12.4 FLYERS ET MATÉRIEL PROMOTIONNEL, INSERTIONS	19
13. PLAN STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA MARQUE « ALTERNANCE » ...	19
14. GT SOCIOJURIDIQUE	19
15. ADAPTATION DU VADE-MECUM DE L’ALTERNANCE	20
15.1 ELABORATION DE HUIT NOUVELLES FICHES THÉMATIQUES	20
15.2 ACTUALISATION DES CONTENUS.....	20

15.3	MODIFICATIONS DE FORME	20
15.4	ACCOMPAGNEMENT.....	20
16.	COMMISSION D'AGRÉMENT ET DE MÉDIATION :.....	21
17.	PROJET DE PLATEFORME INTERACTIVE ET UNIQUE DE L'ALTERNANCE	22
17.1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	22
17.2	APPLICATION TEMPORAIRE :	23
18.	SITE WEB	24
19.	FORMATION DE TUTEURS ET COLLABORATION AVEC LE CVDC	24
20.	SECRETARIAT DES COMMISSIONS CAI.....	24
21.	PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU SFMQ.....	24
ANNEXES.....	25
	ANNEXE 1 : RÈGLES DE BONNE GOUVERNANCE ET RAPPORT DE RÉMUNÉRATIONS.....	25
	ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE L'OFFA AU 04/01/2019.....	36
	ANNEXE 3 : COMPTES DÉFINITIFS D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018 AJUSTÉ	37
	ANNEXE 4 : COMPTES DÉFINITIFS 2018	40
	ANNEXE 5 : RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISE.....	50
	ANNEXE 6 : SITUATION TRÉSORERIE AU 31/12/2018	74
	ANNEXE 7 : TABLEAU DES QUESTIONS ADRESSEES A L'OFFA	75
	ANNEXE 8 : RAPPORT DE SYNTHÈSE CEDEFOP	89

Introduction

De septembre 2015 à décembre 2017 s'est opérée la transition entre l'IFPME-ALTIS en cours de dissolution et la mise en place de l'OFFA comme OIP à part entière, appelé à prendre une part active dans la réforme de l'alternance, notamment à travers l'amélioration du contrat d'alternance, l'actualisation du Vade-Mecum de l'alternance et le lancement du projet de plateforme interactive et unique de l'alternance. **Depuis lors, l'OFFA assure la cohérence de la réforme et soutient au jour le jour l'harmonisation des procédures et des pratiques de la formation en alternance en Wallonie et à Bruxelles.**

Le 15 janvier 2018, la présidente du CA, Anne-Marie Robert signait le **1^{er} contrat de gestion** avec les 3 Ministres de tutelle, Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Ministre de l'Emploi et de la Formation pour le Gouvernement wallon et Monsieur Didier GOSUIN, Ministre de l'Emploi et de la Formation pour le Collège de la COCOF.

Le Plan d'entreprise 2017-2019 ¹ montre comment les missions de l'OFFA et les priorités stratégiques des Gouvernements sont mises en œuvre progressivement dans la première période du contrat de gestion. En novembre 2017, le CA et les 3 tutelles de l'OFFA ont balisé la trajectoire budgétaire de l'Office sur la période 2017-2019 pour le déployer et lui donner les ressources nécessaires dans le respect de la clé de répartition prévue dans l'Accord de coopération-cadre ², avec une stabilisation en 2019 le temps d'évaluer les besoins à l'issue de ce 1^{er} plan d'entreprise. Parallèlement, en février 2018, un appel à candidatures était soumis au ministre wallon pour recruter 2 agents supplémentaires et équilibrer la répartition des agents détachés au sein de l'OFFA.

Entretemps, le Gouvernement wallon décidait de plafonner ou réduire les dotations de tous les OIP wallons et réduisait la dotation 2018 de l'OFFA. Il n'approuvait pas non plus la demande de recrutement. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF sont restées sur la trajectoire convenue. Parallèlement, la réforme des incitants financiers wallons générait une charge administrative considérable. Dès lors, l'OFFA a dû ralentir le rythme de ses activités en 2018, priorisant les travaux en cours et la gestion des primes pour éviter de léser des bénéficiaires potentiels.

Les partenaires ont poursuivi leurs travaux communs à travers les Groupes de Travail Sociojuridique, Statistiques/Paysage de l'alternance, Bilan de compétences, Communication/Promotion mais aussi à travers le Comité Opérationnel Alternance du Plan de formation 2020/Pôle de synergies à Bruxelles.

Enfin, les travaux relatifs à la plateforme interactive et unique de l'alternance, au nouveau site web de l'OFFA et de l'outil cartographique qui y est intégré ont été poursuivis et permettront une mise en production entre avril et juin-juillet 2019.

¹ Lien vers le Contrat de gestion 2017-2022 de l'OFFA : <http://www.offa-oip.be/accueil/contrat-de-gestion-2017-2022/>

² 60 % RW / 25 % CF / 15 % COCOF

1. Gouvernance de l'OFFA

Les règles de gouvernance et le **rapport de rémunération** détaillé figurent en annexe 1.

Le CA de l'OFFA s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année. Ses travaux sont préparés en autant de séances par le Bureau qui rassemble Présidente et Vice-présidents, les 3 Commissaires, le Fonctionnaire-dirigeant et la Secrétaire. Par ailleurs, la Présidente, les Vice-présidents et le Fonctionnaire-dirigeant ont tenu 3 réunions de plus dont une rencontre avec le Chef de Cabinet du Ministre Jeholet, Monsieur Robe.

Les travaux ont notamment porté sur les thèmes suivants :

CA du 10 janvier 2018 :

- Projet d'avenant au contrat de gestion relatif aux modalités d'indexation des dotations
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux primes visant à favoriser la formation en alternance
- Préparation de la séance de signature du 1^{er} contrat de gestion de l'OFFA

CA du 07 février 2018 :

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux primes visant à favoriser la formation en alternance
- RH et concertation sociale
- Mobilité interrégionale et incitants financiers
- Estimation du nombre de bénéficiaires de la prime wallonne P4 (opérateurs)
- Journée d'information et d'échanges du 17 janvier à Bruxelles

CA du 06 mars 2018 :

- Approbation des Comptes définitifs 2017 et des comptes d'exécution du budget 2017
- Rapport du réviseur d'entreprise
- Rapport d'activité 2017
- Promotion/Alt&Job
- Mobilité interrégionale : propositions
- Déploiement RH
- Analyse comparative des rétributions des apprenants

CA du 18 avril 2018 :

- Paysage de l'alternance : aperçu
- Conditions d'accès à la base de données des entreprises agréées
- Recours déposé à la Commission d'agrément et de médiation : proposition de décision
- Etat des lieux et plan d'action de la Conseillère en Sécurité de l'Information
- Debriefing du Comité de pilotage de la plateforme de l'alternance
- Plan d'entreprise 2017-2019
- Projet de séminaire sur la numérisation de l'économie et l'évolution des métiers
- Projets en cours relatifs aux métiers en pénurie et à la mobilité transfrontalière
- Réflexion sur l'impact des incitants financiers wallons et bruxellois
- Notion de tuteur à préciser
- Besoin de définir une stratégie de promotion de l'alternance

CA du 22 mai 2018 :

- Comptes provisoires d'exécution du budget et situation trésorerie
- Budgets 2018 et 2019 (premières propositions)
- Plan d'entreprise 2017-2019 : planification
- Projet « Bilan de compétences commun »
- Suivi GT Communication/Promotion
- Suivi GT Gestion Offre/Demande de stages
- Projets-pilotes Wapi, Sud Luxembourg et Lille-Kortrijk-Tournai, Fonds Prince Philippe
- Suivi Plan d'action CSI-RGPD
- Situation RH OFFA (réponses ministérielles)

CA du mardi 20 juin 2018 :

- Ajustement du budget 2018 et projet de budget 2019
- Etat d'avancement de la plateforme, fonctionnement de l'application temporaire
- Tuteur désigné et tuteur agréé
- Bilan de compétences commun
- Projet Co-Train : cadre d'expérimentation
- Décret wallon du 22/03/2018 visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons
- Mobilité interrégionale : suivi des discussions avec Syntra
- Suivi des GT Communication/Promotion et « Gestion Offre/Demande de stages »

CA du 11 septembre 2018 :

- Evolution de la situation politique en rapport avec le budget et le suivi du plan d'entreprise
- Rapport de rémunération 2017
- Mobilité des apprenants : collaboration avec Syntra et IAWM
- Projet de convention avec les fonds sectoriels partenaires : exemple de la Construction
- Séminaire du 15 octobre « Alternance et numérisation : quelles opportunités ? »
- Convention OFFA-DTIC

CA du 10 octobre 2018 :

- Impact de la réduction de la dotation wallonne sur la réalisation du plan d'entreprise
- Présentation du cadre francophone de certification
- Actualisation du Vade-Mecum
- Projet de plan de communication
- Suivi des travaux statistiques

CA du 13 novembre 2018 :

- Actualisation du Vade-Mecum
- Budget 2019 et situation RH
- Evaluation du séminaire organisé le 15 octobre
- Projet de Plan de communication
- Etat des lieux des stages d'observation
- Evolution des travaux du GT sociojuridique
- Perspective de déménagement de l'OFFA

CA du 11 décembre 2018 :

- Projet de plan de communication
- Etat des lieux des stages d'observation et bilan de compétences commun
- Audit 2015-2016 de la Cour des comptes pour l'IFPME (en cours de dissolution) et pour l'OFFA (en cours de création)
- Tableau de bord du plan d'entreprise : indicateurs
- Evolution des travaux du GT sociojuridique
- Action de l'OFFA au niveau européen : CEDEFOP, Projet Innovet, Transfrontalier
- Déclarations de mandats et de patrimoine pour les organismes publics
- Implication de l'OFFA dans le projet CEASE

2. Cadre du personnel et évolution RH en 2018

Au 1^{er} janvier 2018, l'équipe est constituée du Directeur général, d'une assistante de direction, de 3 chargés de mission, d'un chargé de communication, d'une juriste, d'une assistante administrative et comptable et d'un assistant administratif en formation (CPE Garantie Jeunesse). L'équipe compte encore une Cheffe de projet et un analyste métier pour le projet de plateforme de l'alternance. Elle accueille une étudiante de Master en alternance en Sciences du travail dans le cadre du projet d'outil cartographique.

La gestion des incitants financiers wallons générant un travail administratif considérable, l'OFFA en confia une partie à une auxiliaire administrative sous contrat FPIe qui se terminait le 31 mars mais qui dut être prolongé jusqu'au 30 septembre. La fin de ce contrat aboutit à la surcharge administrative et aux glissements de fonction que connaît l'Office depuis lors.

Par ailleurs, un chargé de mission démissionna mi-2018 et fut remplacé en septembre tandis que 2 autres chargées de mission partirent à la retraite en novembre et en décembre.

La nécessité de recruter un chargé d'études, un agent administratif et un analyste métier en plus des remplacements est patente.

Un Organigramme schématique de l'OFFA au 04/01/2019 est présenté en annexe 2.

3. Budget de l'OFFA

En 2018, le budget de l'OFFA tel qu'approuvé par le CA du 07 novembre 2017 a été ajusté une première fois pour intégrer la réduction de la dotation wallonne annoncée en avril (-93.500 euros) et une seconde fois pour prendre en compte la subvention complémentaire de la RW (+25.000 euros). Globalement, le budget ajusté au 13 novembre 2018 se monte à 615.730 euros.

Le rapport du Réviseur d'entreprise confirme la difficulté qu'a connue l'OFFA en 2018 de se déployer et de déployer ses activités conformément au Plan d'entreprise, la réduction de la dotation wallonne venant obérer les faibles marges de manœuvre existantes (comme les activités de promotion).

Le budget ajusté au 13/11/2018, les comptes définitifs d'exécution du budget, les comptes définitifs de bilan et de résultat et le rapport du Réviseur d'entreprise approuvés par le CA en séance du 19 mars 2019 figurent en annexes 3, 4 et 5.

4. Tableau de Bord de réalisation du plan d'entreprise

Le 15 janvier 2018, les trois Ministres de tutelle de l'OFFA et la Présidente du Conseil d'administration signaient son premier contrat de gestion. Celui-ci fixe les objectifs de l'OFFA pour la période de 2017 à 2022 ainsi que les moyens alloués à l'Office pour y parvenir.

Une fois le contrat de gestion signé, celui-ci a été opérationnalisé dans un premier **plan d'entreprise** qui court de janvier 2017 à décembre 2019. et planifie les objectifs qui seront poursuivis pendant cette période ; il a été actualisé en fonction des priorités du nouveau Gouvernement mis en place en août 2017.

Un tableau de bord permet de suivre l'état de réalisation du plan d'entreprise en fonction des indicateurs définis dans le contrat de gestion.

Tableau de bord du Plan d'entreprise 2017-2019

4.1 Contexte – Chronologie

Le plan d'entreprise a été présenté au CA ainsi que sa planification dans le temps.

Le tableau de bord de réalisation concerne l'année 2017 (les valeurs enregistrées établissent une valeur de référence que l'on pourra comparer aux valeurs des années suivantes) et l'année 2018.

4.2 Synthèse des résultats

Un certain nombre d'objectifs du plan d'entreprise 2017-2019 ont déjà été atteints ou sont en voie de l'être en 2019 (voir ci-dessous). Toutefois, il est utile de mettre en lumière certaines activités de l'OFFA qui ont connu un développement majeur à savoir **la gestion des incitants financiers wallons** (voir tableau de bord : chiffres de l'année 2017 et de l'année 2018) **et l'information aux usagers** via les réponses aux questions posées (voir tableau infra).

4.2.1 Gestion des incitatifs financiers

Si l'on additionne l'ensemble des primes P1 – P2 – P3 traitées en 2018, nous arrivons au total de 4.555 dossiers. En comparaison avec 2017, 1.090 primes traitées, cela traduit une augmentation très importante du volume d'activité (+300%).

Tout porte à croire que cette augmentation va se poursuivre en 2019 pour atteindre les 6.000 demandes. Cette activité demande au personnel de l'OFFA une énergie et un temps considérables. Pour un meilleur service (délai et qualité d'information sur l'état des dossiers) au profit des bénéficiaires – apprenants – indépendants – entreprises et pour des relations facilitées avec les opérateurs qui sont à la source des données produites, l'équipe de l'OFFA nécessite un renfort administratif dédié à cette activité.

4.2.2 Information aux usagers via les réponses aux questions posées

Selon les chiffres enregistrés, nous constatons que le nombre de questions auxquelles l'OFFA a apporté réponses est passé de 642 en 2017 à 1.362 en 2018. Ceci représente une augmentation de + de 100%.

Ceci signifie, qu'en moyenne, tenant compte d'un nombre de jours ouvrables annuels estimé à 200, l'OFFA répond à 7 questions quotidiennement. Chacun des types d'opérateurs a vu ses chiffres largement progresser. On note l'apparition, en 2018, du SFPME et de l'EFP.

Pour ce qui concerne les autres partenaires et usagers, le nombre des questions posées a également plus que doublé. Quant au public spécifique des apprenants et des entreprises, nous constatons respectivement une augmentation de presque 400% (apprenants) et de 100% (entreprises).

Le nombre de partenaires posant des questions est en croissance de pratiquement 100%. Cette tendance ne peut que se conforter à l'avenir³.

³ Voir en annexe le tableau d'analyse comparative des questions reçues par l'OFFA en 2017 et 2018

4.3 Objectifs poursuivis

Objectifs atteints - Objectifs atteints (processus continu)

- Publication d'un paysage de l'alternance. Objectif atteint.
- Animation du réseau des coaches/représentants sectoriels. Objectif en cours. Processus continu.
- Informer, sensibiliser, orienter : objectif en cours. Processus continu. Voir à ce propos l'analyse comparative faite sur les questions posées à l'OFFA en 2017 et 2018. Tableau en annexe.
- Participation à des projets européens sur les thématiques de l'alternance : objectif en cours. Processus continu.
- Mise en place de la commission d'agrément et de médiation. Objectif atteint.
- Accompagner des expériences de collaboration entre CEFA et IFAPME ou SFPME objectif en cours.
- Actions de formation/sensibilisation à l'alternance. Objectif en cours. Processus continu.
- Gestion des incitants financiers wallons. Objectif atteint. Processus continu.

Objectifs en cours de finalisation :

- Mise en production de la plateforme unique de l'alternance. Mise en production pour les opérateurs et partenaires : avril 2019. (retardé suite à l'ajustement moyens budgétaires et humains). Objectif en cours de finalisation.
- Mise en place d'un bilan de compétences : la phase de test est terminée. Le groupe de travail va en tirer les conclusions et les soumettra au CA (avril 2019).

Planifiés en 2019 :

- Etablir les concertations et collaborations nécessaires (IBEFE, opérateurs, enseignement, emploi) pour mutualiser les offres et demandes de stage. (reporté à 2019 suite à l'ajustement des moyens budgétaires et humains)
- Publication et analyse des travaux sur l'alternance (Belgique et Europe) sur le site de l'OFFA (attente du nouveau site/ à adapter selon les moyens humains).
- Publication du rapport annuel comportant le volet : « chiffres de l'alternance » exigés par les gouvernements : propositions faites au CA : en fonction des données disponibles sur l'application temporaire (apprenants, contrats, opérateurs et entreprises situés en Wallonie).

Abandonnés - Postposés – A débiter :

- Elaborer des propositions sur l'harmonisation des certifications (reporté suite à l'ajustement des moyens budgétaires et humains).
- Proposer une fixation harmonisée des niveaux A, B et C. (reporté suite à l'ajustement des moyens budgétaires et humains).
- Publier un guide de l'alternance. (abandonné faute de moyens budgétaires)
- Soutien et participation à des évènements liés à la promotion de l'alternance. (abandonné faute de moyens budgétaires).

5. Gestion des agréments et des incitants financiers wallons

5.1 Les agréments

La gestion de la procédure d'agrément par les opérateurs s'ancre petit à petit dans les pratiques.

Toutefois, il n'est pas rare que l'équipe de l'OFFA doive repréciser les choses particulièrement en matière de refus/retrait/suspension d'agrément (voir chapitre Commission d'agrément et de médiation).

En attendant la plateforme unique et interactive de l'alternance, l'OFFA informe les opérateurs du statut des entreprises par rapport à l'agrément. Ainsi, en 2018, l'OFFA a répondu à 531 demandes des opérateurs à ce sujet.

Par ailleurs, sur son site, l'OFFA tient à la disposition des opérateurs un tableau reprenant les refus/retraits/suspensions d'agrément des entreprises de telle manière que les opérateurs n'autorisent pas la conclusion de contrats d'alternance avec des entreprises dans ces situations.

Statistiques :

Agrément des entreprises par les opérateurs wallons⁴			
	2017	2018	Total
Agréments	3.336	2.988 ⁵	6.324
Refus d'agrément	3	3	
Retraits d'agrément	4	10	
Suspension d'agrément	1		

Selon toute vraisemblance, le nombre d'agréments d'entreprises en 2018 devrait dépasser le nombre d'agréments réalisés en 2017.

Ceci signifie, d'une part, que de plus en plus d'entreprises rejoignent la formation en alternance en Belgique francophone et que, d'autre part, l'ensemble des opérateurs ont bien pris en compte à présent la donnée de l'agrément de l'entreprise avant toute conclusion de contrat d'alternance.

4 L'OFFA ne dispose pas encore des agréments réalisés par les opérateurs bruxellois. La plateforme, prochainement mise en place permettra de pallier cette difficulté.

5 Ce chiffre ne reprend pas les agréments réalisés par l'IFAPME depuis octobre 2018.

5.2 Les incitants financiers wallons

Comme indiqué dans le chapitre consacré au Plan d'entreprise et aux résultats 2018, l'activité de l'OFFA liée à la gestion des incitants financiers a été, en 2018 comme en 2017, considérable.

Le nombre total des dossiers traités est passé de 1090 en 2017 à 4555 en 2018. Un nombre de 6000 dossiers à traiter en 2019 est tout à fait réaliste.

Tous les types de primes ont connu une augmentation du nombre de demandes, du nombre de bénéficiaires en des proportions très importantes.

Pour faciliter le traitement des données par ses opérateurs, l'OFFA a mis sur pied deux journées de travail avec les CEFA, deux journées de permanence téléphonique à l'occasion de la rentrée 2018/19 et a produit et diffusé une note synthétique et pratique sur la base de l'expérience d'une première année de gestion des incitants.

5.2.1 La prime P1 :

P1	2017	2018	Evolution en %
Nombre de dossiers traités	413	688	67%
Entreprises bénéficiaires	413	568	38%
Refus	151	335	122%
Accords	262	353	35%

5.2.2 La prime P2

P2	2017	2018	Evolution en %
Nombre de dossiers traités	231	1406	509%
Entreprises bénéficiaires	183	1223	568%
Refus	154	661	329%
Accords	68	738	985%

5.2.3 La prime P3

P3	2017	2018	Evolution en %
	446	2461	452%
Bénéficiaires	382	2153	464%
Refus	163	539	231%
Accords	269	1922	614%
Suspension	14		

5.2.4 La prime P4

P4	2017	2018	Evolution en %
Nombre de subventions accordées	5149	8291	61%

Enfin, il est important de mettre en évidence l'excellente coopération qui s'est encore renforcée en 2018 entre les équipes de l'OFFA (y compris l'équipe-projet de la Plateforme), de la DGO6 (SPW) et de la DREMÉT dans la mise en place et le fonctionnement des processus de gestion des incitants financiers wallons, notamment.

6. Structuration et animation du réseau des coaches/représentant(s) sectoriel(s)

En 2018, le fonds sectoriel de la construction, Constructiv, a rejoint le réseau des coaches/représentants sectoriels.

2018 a également connu une certaine mobilité des coaches sectoriels pour certains fonds. De nouveaux coaches/représentants sectoriels ont ainsi rejoint le réseau. Cela a suscité une mise à jour des données, un échange soutenu avec les nouveaux arrivés.

Trois réunions plénières du réseau des coaches/représentants sectoriels ont été tenues en 2018 (5 en 2017). Il semble que ce chiffre de trois réunions annuelles soit celui qui correspond le mieux au besoin à présent que les procédures et habitudes de travail ont été assimilées.

L'OFFA a, par ailleurs, assisté à 3 rencontres entre les opérateurs et les fonds sectoriels (7 en 2017).

7. Formation des coaches/représentants sectoriels

Formation : 2 en 2018 (donc 1 avec les conseillers alternance d'Actiris) et 1 en 2017.

Des formations sont d'ores et déjà prévues pour les nouveaux coaches/ représentants sectoriels qui ont rejoint le réseau : Coiffure/Horeca/Constructiv.

8. Relations partenariales

L'OFFA a développé une politique partenariale volontariste en cherchant la configuration win-win à chaque opportunité de collaboration. Par sa taille et par nature, l'OFFA cherche à optimiser ses investissements tout en apportant aux partenaires sa contribution spécifique. Un partenariat fort s'est déployé en 2018 entre les équipes de l'OFFA, du SPW (DGO6) et de la DREMT (Direction Relations Ecole Monde du Travail) notamment à partir de la nécessité d'articuler les rôles respectifs avec un maximum d'efficacité notamment en ce qui concerne les incitants financiers wallons. En 2018, au-delà du premier cercle de partenaires opérateurs de formation et de partenaires sociaux, les collaborations se sont déployées avec les fonds sectoriels partenaires, avec certains bassins (IBEFE) et l'assemblée des Instances Bassin, avec l'IWEPS-IBSA, avec Syntra VI et IAWM, avec la Cité des Métiers de Bruxelles, avec le FOREM, ACTIRIS et Bruxelles-Formation, avec IDELUX, la CCI Wapi et le CHOQ, avec l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai, avec des CTA et CDC, ... L'action de l'OFFA au niveau européen est également riche en partenariats. Pour structurer ces nombreuses collaborations et les pérenniser, nous allons en 2019 les formaliser et les traduire en conventions de partenariat.

Nous devons également investir le champ de l'orientation que nous n'avons pas encore pu réellement approcher.

9. Projets et programmes européens

Action de l'OFFA au niveau européen : CEDEFOP, Projet InnoVET, Transfrontalier

9.1 Projet Erasmus + InnoVET (Innovations en matière de formation technique et professionnelle)⁶

Le projet consiste à rechercher des outils et méthodes qui permettent l'écoute active des territoires et conduisent au développement des compétences les plus stratégiques. Ce projet a fait l'objet d'une présentation au CA du 7 novembre 2017 sous forme de diaporama.

Le projet prend fin en mai 2019. D'ores et déjà, des outils construits lors des réunions de travail ont été partagés avec les partenaires de la formation en alternance au sens large dans le cadre de deux projets pilotes de développement régional l'un en WAPI, l'autre dans le Sud Luxembourg. D'autre part, à l'occasion du séminaire organisé par l'OFFA le 15 octobre 2018 sur la thématique de l'impact de la numérisation sur la formation en alternance, la directrice d'un établissement d'enseignement secondaire Islandais en pointe sur ces questions est intervenue pour faire part de son expérience en la matière et pour présenter le fonctionnement de son école. <http://www.mtr.is/>

D'autres apports très intéressants, en particulier sur l'amélioration de la qualité d'encadrement au sein de l'entreprise https://workmentor.vma.is/wiki/index.php?title=Work_Mentor et sur la relation opérateur – entreprises – apprenant <https://workqual.vma.is/index.php?title=WorkQual> feront l'objet d'une communication ultérieure vers les partenaires.

La communication et la diffusion des résultats du projet d'échange se font via un site WEB co-construit par les partenaires <http://innovet-project.eu/>.

Les deux dernières sessions de travail transnationales sont planifiées en mars et fin mai 2019. Une session de travail est planifiée en juin pour élaborer le rapport final du projet et travailler aux suites à donner (collaborations futures, diffusion, ...).

9.2 Cadre européen définissant l'apprentissage

L'OFFA a été sollicité pour participer et finaliser la réflexion sur la construction d'un cadre européen fixant les critères qui définissent l'apprentissage. Une réunion de travail s'est tenue à Bruxelles. Elle regroupait des représentants des institutions en rapport avec la formation en alternance en Flandres, Communautés française et germanophone. Ce cadre a fait l'objet d'une recommandation de la Commission européenne.

Un document reprenant l'ensemble des 14 critères concernant les conditions de travail et d'apprentissage ainsi que les 9 critères pour la mise en œuvre au plan national est fourni en annexe.

9.3 L'enquête thématique flash

Cette enquête sur l'apprentissage en Belgique francophone est menée par le CEDEFOP. A ce titre, à l'occasion du deuxième Forum du CEDEFOP sur les politiques en matière de formation technique et professionnelle, l'OFFA a présenté aux partenaires européens présents la réforme de l'alternance suite à la mise en place de l'Accord de coopération et particulièrement les progrès réalisés en matière de gouvernance. Un rapport de synthèse reprenant les questions, piste d'actions et recommandations identifiées par le CEDEFOP figure en annexe. L'enquête exhaustive a été publiée en 2019 : <https://www.centre-inffo.fr/site-europe-international-formation/actualites-europe/actualites-union-europeenne-formation/enquetes-d-opinions-du-edefop-su>

⁶ <http://www.offa-oip.be/accueil/coaches-et-representants-sectoriels/>

9.4 Réseau des experts européens sur l'apprentissage

A la demande du CEDFOP, et suivant l'avis des partenaires au sein du panel d'experts nationaux (la FWB, le SFPME, l'IFAPME, le FOREM) l'OFFA a été désigné représentant belge francophone au sein du réseau des experts européens sur l'apprentissage.

Une première réunion s'est tenue en octobre 2018. Elle fut l'occasion pour les experts de se présenter au groupe et pour le CEDFOP de présenter le projet et les objectifs de la plateforme.

Les principaux objectifs de la plateforme sont :

- Consolider la base de connaissances de l'Union européenne sur l'apprentissage et soutenir le partage de connaissance sur les systèmes d'apprentissage dans les États membres de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège.
- Elaboration de connaissances : Identification de nouveaux thèmes de recherche, des points d'intérêt thématiques particulier, analyse comparative sur des sujets spécifiques.
- Travail en réseau : Accès direct aux contacts nationaux en matière d'expertise sur l'apprentissage, opportunités de formation grâce au travail collaboratif entre pairs.

Le CEDEFOP a établi un site WEB reprenant, par pays, l'ensemble des données disponibles sur l'apprentissage. Le travail des experts de la plateforme sera, entre autres, d'actualiser les données présentes sur ce site et de diffuser celui-ci aux partenaires nationaux.

<http://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes>

9.5 Mobilité interrégionale et transfrontalière

(Axe stratégique III.II Objectif III.II.E.1.3 : Participation à l'analyse de la mobilité des apprenants en alternance en Europe)

L'OFFA a été sollicité pour participer à un projet européen sur la mobilité des apprenants en Europe : « Désentraver la mobilité transfrontalière dans le cadre de la formation en alternance dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ». Les autres partenaires en Belgique sont SYNTRA Vlaanderen, les CEFA, l'IFAPME, le CIA (Centre Inter textile Apprentissage). L'objectif du projet est défini ainsi : « L'Eurométropole souhaite s'engager dans la **voie d'un bassin d'emploi unique**, dans lequel la mobilité des travailleurs, des apprentis et des étudiants (dont les certificats et diplômes pourraient être ultérieurement reconnus de manière équivalente), serait fluide et sans entrave. A moyen terme, il s'agira d'élargir le projet-pilote en vue d'un accord multimodal dérogatoire et propre aux autorités compétentes transfrontalières tri-régionales de l'Eurométropole ».

10. GT Bilan de compétences

Le groupe de travail a proposé au CA de l'OFFA un modèle de Bilan de compétences commun ainsi qu'une note méthodologique de procédure.

Le conseil d'administration a souhaité, avant de prendre décision, que le modèle proposé soit testé par les opérateurs.

Le GT a donc transmis aux opérateurs le modèle de Bilan et la note méthodologique ainsi qu'une feuille interactive d'évaluation de l'outil.

La phase de test s'est terminée fin 2018. Le GT se réunira le 22 mars 2019 pour en tirer les conclusions et soumettre une nouvelle proposition au conseil d'administration. L'idée est que l'outil soit prêt pour la rentrée 2019/2020.

11. GT Statistiques / « Paysage » ou Aperçu de l’alternance

En avril 2018, l’OFFA a produit un aperçu de l’alternance. Ce document décrivait l’évolution des contrats d’alternance entre 2012 et 2017.

Un travail de même type sera produit en 2019 reprenant les données des contrats et des entreprises en 2018.

Par ailleurs, des réunions ont été mises sur pied par l’OFFA avec l’Enseignement (DREMT et Observatoire du Qualifiant), l’IFAPME et le SFPME avec la collaboration de l’IWEPS afin de relancer le groupe de travail statistique de manière à définir et finaliser les procédures d’échanges des données, le type de données à fournir, la fréquence des production....

Les travaux se poursuivent et des conventions viendront formaliser ces collaborations courant 2019.

12. GT Communication/Promotion

12.1 Site web et FAQ

En matière de communication et de promotion, l’OFFA a poursuivi son travail de fond en mettant à disposition des usagers l’information la plus à jour possible sur tout ce qui touche à la formation en alternance sous le régime du contrat d’alternance et du contrat d’apprentissage industriel à travers son site web actuel. On y trouve notamment le Vade-Mecum sociojuridique de la formation en alternance, les procédures et formulaires nécessaires, les informations pratiques et une FAQ Foire aux Questions extrêmement populaire : nous recevons, traitons et apportons solution à 7 questions par jour en moyenne et le nombre de questions augmente de mois en mois.

12.2 Newsletter

La Newsletter : de l’OFFA a été revue au 1^{er} semestre 2018 et nous nous sommes surtout adressés aux opérateurs partenaires en communication interne à ce réseau (information plus technique, procédures, formations, ...).

Au second semestre, 3 newsletters ont été diffusées selon la nouvelle mouture (moins de textes et plus courts) : 410 personnes touchées par envoi : 1230 personnes au total.

12.3 Séminaire

L’OFFA a organisé le 15 octobre un séminaire sur le thème « Numérisation et formation en alternance : quelles opportunités ? » qui a mobilisé 14 intervenants, experts et praticiens et rassemblé 120 personnes.

12.4 Flyers et matériel promotionnel, insertions

Le **flyer Apprenant** (réimprimé à 4000 exemplaires) et le **flyer Entreprises** sont toujours diffusés lors de salons et événements « Alternance » ainsi que le matériel promotionnel (bics, blocs notes, ...).

Par ailleurs, nous diffusons un encart dans **l'Agenda des jeunes à Bruxelles : 30.000 exemplaires** sont imprimés et diffusés dans les endroits suivants : points infor jeunes, séjour linguistiques, interim, bibliothèques, salles de concert, agences immobilières, musées, librairies, parcs de loisirs, transports urbains, cinémas.

13. Plan stratégique de communication et de promotion de la marque « Alternance »

Le CA a décidé de se doter d'un plan stratégique de communication et de promotion et a mandaté le GT Communication/Promotion qui rassemble les experts et chargés de communication des organisations partenaires pour lui faire des propositions.

Par ailleurs, le service a travaillé avec la société de communication EXPANSION pour effectuer un diagnostic préalable et identifier les objectifs prioritaires permettant de soumettre au GT et au CA des scénarios de plan de communication répondant à leurs attentes.

Le GT a planché sur ces scénarios et a choisi de recommander aux Ministres de tutelle une campagne ambitieuse de promotion de la marque « Alternance » encore très largement méconnue malgré les discours très positifs relayés par les plus hautes autorités du Pays.

D'autre part, compte tenu de l'incertitude relative au budget réellement disponible au sein de l'OFFA, il a recommandé de mettre en œuvre un scénario « light » de campagne de communication essentiellement digitale.

Le budget de ce scénario est d'environ 120.000 euros mais pourrait être mis en œuvre sur 2 exercices budgétaires, ce qui semble raisonnable.

C'est ce scénario que le CA a validé et soumis aux Ministres de tutelle dans une demande d'ajustement budgétaire.

14. GT Sociojuridique

En juin 2017 a été constitué un Groupe de travail sociojuridique composé d'opérateurs, de représentants des secrétariats sociaux ainsi que d'experts des organisations représentatives des travailleurs et employeurs. Parmi les missions qui lui sont assignées, le GT effectue une veille et une mise à jour régulière du Vade-Mecum tenant compte des réformes et changements législatifs en vigueur. Par ailleurs, il poursuit la rédaction des différents chapitres du Vade-Mecum en chantier.

Se réunissant trimestriellement, le GT sociojuridique veille à :

- Proposer des interprétations des textes légaux et se positionner sur les problématiques juridiques rencontrées par les acteurs terrain (principe de rétribution forfaitaire lors d'absences injustifiées du jeune et revenus de remplacement, calcul des vacances annuelles, ...) ;
- Soumettre des propositions de décision au Conseil d'administration (prise en compte des éléments d'expérience personnelle/formation dans le calcul des cinq années d'expérience à justifier pour être tuteur désigné, ...) afin d'améliorer la législation en vigueur ;
- Examiner les problématiques liées à la mobilité interrégionale/transfrontalière et proposer des pistes au regard du droit afin de permettre la mobilité des apprenants : incitants financiers, agrément, plan de formation, rétribution de l'apprenant, ...

15. Adaptation du Vade-Mecum de l’alternance

Les services de l’OFFA et le GT sociojuridique ont procédé à la mise à jour du Vade-Mecum. Les contenus actualisés de ce dernier ont fait l’objet d’une approbation par le CA du 13 novembre 2018. Le Vade-Mecum actualisé fera l’objet d’une publication au Moniteur Belge.

15.1 Elaboration de huit nouvelles fiches thématiques

- La fiche thématique 3 : Tuteur
- La fiche thématique 4 : Dispense de disponibilité sur le marché de l’emploi
- La fiche thématique 5 : Contrat d’alternance – cadre général
- La fiche thématique 11 : Assujettissement à l’ONSS /Cotisations personnelles et patronales
- La fiche thématique 19 : Inscription à une mutuelle et intervention dans les soins de santé
- La fiche thématique 21 : Apprenant étranger en alternance : titre de séjour et permis de travail

- La fiche thématique 25 : Incitants financiers bruxellois
- La fiche thématique 9 : Vacances annuelles – contrat d’étudiant
- Le GT a également produit une fiche récapitulative sur les Aides à l’emploi dans la FAQ du site de l’OFFA.

Modifications principales :

- La fiche thématique 9 - Vacances annuelles : Les apprenants peuvent conclure un contrat étudiant, sous certaines conditions. L’une d’elle prévoit qu’un jeune qui suit une formation en alternance ne peut pas conclure un contrat d’étudiant auprès de l’employeur auprès de qui il suit sa formation pratique et ce, même durant les mois d’interruption de la formation, à savoir juillet et/ou août, p.20.
- Les montants plafonds pour que l’apprenant concluant un contrat d’étudiant puisse demeurer à charge de ses parents, pour l’année de revenus 2019 (exercice d’imposition 2020).

15.2 Actualisation des contenus

Actualisation suite aux nouvelles dispositions en vigueur (plafond des allocations familiales, accès aux formations organisées par le SFPME/IFAPME, le RMMMGM, ...)

15.3 Modifications de forme

Insertion d’une table des matières, nouveaux titres et chapitres, nouvelle numérotation, page de garde, ...

15.4 Accompagnement

En parallèle au Vade-Mecum officiel tel que publié au Moniteur Belge, les services de l’OFFA publient sur le site une version du Vade-Mecum avec des encadrés visant à attirer l’attention des acteurs de l’alternance sur les nouvelles modifications en vigueur depuis la publication du dernier Vade-Mecum au Moniteur Belge.

16. Commission d'agrément et de médiation :

Les arrêtés des Gouvernements wallon du 8 juin 2017, de la Communauté française du 14 juin 2017 et de la COCOF du 15 juin 2017 portant exécution de l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance prévoient la création d'une Commission d'agrément et de médiation au sein de l'OFFA. Elle fut installée officiellement le 5 octobre 2017.

Les membres y siégeant ont défini de manière plus précise les rôles et responsabilités entre les services de l'OFFA (Instruction des dossiers), la Commission (selon le cas, démarche de médiation, prise de décision ou proposition de décision au CA) et le Conseil d'administration de l'OFFA.

La Commission a été saisie de quatre recours formulés par des entreprises à l'encontre de décisions prises par l'opérateur de formation concernant le refus ou le retrait de leur agrément : le 15 juillet 2017, le 13 mars 2018, le 2 octobre 2018 et le 06 décembre 2018.

L'OFFA est chargé de récolter les pièces utiles pour constituer chaque dossier et de réunir la Commission d'agrément et de médiation dans les délais impartis.

Pour l'examen de chacun des cas, la Commission s'est réunie et a auditionné les parties concernées. Après délibération, la Commission a proposé une décision au CA de l'OFFA.

La décision du CA de l'OFFA est notifiée aux parties concernées.

En parallèle à l'examen des cas de recours pour lesquelles la Commission a été saisie, cette dernière a rapporté à l'OFFA quelques difficultés rencontrées par les opérateurs quant au respect de la procédure formelle d'octroi, de refus, de retrait ou de suspension d'agrément. Le service de l'OFFA a donc élaboré deux procédures : la première reprenant les étapes de la procédure d'octroi et de refus d'agrément et la seconde, les étapes de la procédure de retrait et de suspension d'agrément.

Celles-ci sont destinées à accompagner les opérateurs tout au long du processus d'agrément et visent à garantir la recevabilité des recours lors de la saisine de celle-ci.

17. Projet de Plateforme interactive et unique de l'alternance

17.1 Contexte et Objectifs

Le projet de Plateforme s'inscrit dans un projet global de valorisation de la formation en alternance visant l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes. C'est donc un outil de soutien pour :

- Valoriser et harmoniser la formation en alternance ;
- Rendre la formation en alternance plus transparente, plus accessible pour les usagers ;
- Simplifier les démarches pour les usagers et rencontrer leurs besoins ;
- Améliorer la communication entre les opérateurs.

Plus précisément, le projet Plateforme unique de la formation en alternance vise des objectifs à court, moyen et long termes :

- Assurer la transparence de l'offre et de la demande de stages en alternance et optimiser la rencontre entre l'offre et la demande ;
- Centraliser les agréments des entreprises agréées par les opérateurs ;
- Favoriser le monitoring de la formation en alternance sur base de données statistiques fiables
- Informer, sensibiliser, promouvoir l'alternance ;
- Gérer et liquider les incitants financiers wallons à la formation en alternance.

Cette Plateforme interactive sera pilotée par l'Offa et devra également permettre :

- La mise en place d'une Banque de données issues de sources authentiques (BDSA) « formation en alternance » interconnectée, via la Banque carrefour d'échange de données (BCED) avec les bases de données des différents opérateurs ;
- La création d'un point de contact sécurisé et unique pour les différents intervenants concernés qui pourront y trouver les informations utiles et effectuer les démarches administratives nécessaires tout en masquant la complexité et la diversité des dispositifs et mécanismes mis en œuvre.

Les travaux réalisés en 2018 permettront une mise en production de la plateforme en avril 2019 après une campagne d'information et de formation des utilisateurs directs et indirects (environ 600 utilisateurs potentiels).

17.2 **Application temporaire :**

En attendant la création de la plateforme, il a été décidé de mettre en place une application temporaire pour répondre aux besoins immédiats des différents usagers.

Celle-ci permet l'encodage, le traitement et la liquidation des incitants financiers accordés par la Région Wallonne.

Pour cela il a fallu construire une base de données qui sera utilisée dans la plateforme unique et interactive de l'Alternance, permettant ainsi la fourniture de données à usage statistique à court, moyen et long terme.

Cette application temporaire a permis de mettre en place l'encodage des données chez tous les opérateurs de formation, de déterminer les besoins au niveau des données et de débiter l'homogénéisation des pratiques d'encodages.

A l'heure actuelle, les données sont récoltées chez tous les opérateurs de formation et d'enseignement wallons et ce pour rencontrer l'objectif du paiement des incitants financiers. Pour Bruxelles, des contacts ont été pris pour qu'une collecte similaire puisse avoir lieu.

18. Site web

Le nouveau site web intégré à la plateforme sera mis en production à partir de mai-juin 2019 et a fait l'objet d'un important travail de recueil d'informations, de création et de validation de contenus d'une part, d'analyse et de conception aux plans technologique et design d'autre part. Les liens avec la plateforme le rendront également plus « intelligent ».

19. Formation de tuteurs et collaboration avec le CVDC

L'OFFA a poursuivi sa collaboration avec le Consortium de validation des compétences et les fonds sectoriels, visant à aider les entreprises à booster leurs compétences pédagogiques en interne et notamment à partir de la fonction de tuteur qui peut s'enrichir et évoluer vers des fonctions RH.

20. Secrétariat des commissions CAI

L'OFFA assure le secrétariat des commissions.

21. Participation aux travaux du SFMQ

L'OFFA participe en tant que « invité » aux travaux du SFMQ et plus particulièrement aux travaux de la CHAEF – Chambre Enseignement-Formation.

LE SFMQ s'est donné comme objectif d'apporter des adaptations et des modifications à la méthodologie générale de production des profils métiers et des profils de formation dans une optique de simplification des procédures.

ANNEXES

Annexe 1 : Règles de bonne gouvernance et Rapport de rémunérations

1.1 Règles de bonne gouvernance

Annuellement, chaque Ministre de tutelle reçoit le Rapport d'activité de l'OFFA et le Rapport des rémunérations des membres du CA ainsi que l'état des efforts entrepris pour équilibrer le rapport Hommes/Femmes au sein du CA.

L'OFFA est un OIP mixte soumis aux trois pouvoirs de tutelle (Région wallonne/COCOF/Fédération Wallonie-Bruxelles) et les administrateurs ne touchent ni rémunération ni défraiement ; la rémunération du fonctionnaire dirigeant est alignée sur les barèmes du Code de la fonction publique wallonne.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Dispositions légales : ces dispositions résultent d'un accord de « bonne gestion » entre les administrateurs. Il a été convenu de n'accorder aucune rémunération ni défraiement aux administrateurs et aux Commissaires afin d'orienter la totalité des moyens de l'OFFA vers son personnel et son activité. Cette position de principe a été avalisée par l'ensemble des Commissaires.

L'équilibre H/F n'est actuellement pas atteint en ce qui concerne les administrateurs nommés par la FWB.

Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Bases légales : Décret du 24 avril 2014 relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics, *M.B.*, 19 janvier 2015., p. 2120, art. 5.

L'équilibre H/F est atteint en ce qui concerne les administrateurs de la COCOF.

Région Wallonne

Dispositions légales : un nouveau mécanisme de déclaration annuelle de mandats, de fonctions et de rémunération est instauré par les décrets du 29 mars 2018 du Parlement wallon, *M.B.*, 14 mai 2018, p. 39561 ; p. 39596 ; p. 39618.

Ceux-ci modifient respectivement les décrets relatifs au statut de l'administrateur public et aux commissaires du Gouvernement du 12 février 2004, ces derniers s'appliquant aux OIP wallons ou à la participation wallonne.

Cette réforme est entrée en vigueur à partir du 24 mai 2018.

Au niveau des obligations qui incombent à l'OIP, aux administrateurs wallons, au gestionnaire de dossier et au Commissaire wallon :

- Chaque administrateur wallon, le gestionnaire (fonctionnaire dirigeant) et le Commissaire wallon doivent déposer une déclaration annuelle de mandats, de fonctions et de rémunération auprès de la Direction du contrôle des mandats pour le 1^{er} juin de chaque année.
- Cette déclaration doit permettre le respect des dispositions légales et la publication annuelle d'un cadastre des mandats, fonctions et rémunérations des assujettis au Moniteur Belge et sur le site de la Région wallonne.
- Les nouveaux Décrets chargent les informateurs institutionnels d'établir et de transmettre au Gouvernement wallon une liste des personnes assujetties à l'obligation de déclaration et d'informer ces assujettis de leurs obligations au plus tard le 30 juin 2018 : pour l'OFFA, c'est le fonctionnaire dirigeant (le gestionnaire) qui joue le rôle d'informateur institutionnel et qui, à ce titre, adresse au Gouvernement la liste des assujettis wallons et qui adresse à chaque administrateur public wallon et au Commissaire wallon un courrier les informant de leurs obligations en la matière.

L'équilibre H/F est atteint en ce qui concerne les administrateurs wallons.

Le rapport de rémunération comportera dorénavant des données nominatives et non plus anonymisées.

1.2 Rapport de rémunération

Informations générales

Nom de l'organisme :	Office Francophone de la Formation en Alternance
Nature juridique :	O.I.P
Références légales :	Accord de Coopération Cadre relatif à la formation en alternance conclu à Bruxelles le 24/10/2008 entre la Communauté Française, la Région Wallonne et la COCOF
Ministre de tutelle :	P.Y. JEHOLET, M.-M. SCHYNS, D ; GOSUIN
Période de reporting :	2018

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
CA/Bureau	JJ/MM/AAAA	Années	EUR	
Didier LETURQ	Administrateur effectif	04.08.2015	6 ans	0€
Olivier VAN WASSENHOVE	Administrateur effectif	01.10.2018	6 ans	0€
Philippe LEIDINGER	Administrateur suppléant	04.08.2015	6 ans	0€
David MAIRE	Administrateur suppléant	01.10.2018	6 ans	0€
François VRANCKEN	Administrateur effectif	04.08.2015	6 ans	0€
Dominique CHEVAL	Administrateur effectif	01.10.2018	6 ans	0€
Roberto GALLUCCIO	Administrateur suppléant	04.08.2015	6 ans	0€
Pierre WERY	Administrateur effectif	04.08.2015	6 ans	0€
Jean-Paul NOEL	Administrateur suppléant	04.08.2015	6 ans	0€
Patrick MAGNIETTE	Administrateur suppléant	01.10.2018	6 ans	0€
Eric DAUBIE*	Vice-Président	04.08.2015	6 ans	0€
Patrick LENAERTS	Administrateur suppléant	04.08.2015	6 ans	0€
Marc BIEVELEZ	Administrateur effectif	04.08.2015	6 ans	0€
Dominique CLIQUART	Administrateur suppléant	04.08.2015	6 ans	0€
Stéphane HEUGENS	Administrateur suppléant	04.08.2015	6 ans	0€
Michèle LINDER	Administratrice effective	15.07.2015	6 ans	0€
Alsidia CACCIOLA	Administratrice suppléante	23.07.2015	6 ans	0€
Marie-Anne NOEL	Administratrice effective	15.07.2015	6 ans	0€
Nicole ROLAND	Administratrice suppléante		6 ans	0€
Maryse HONOREZ	Administratrice effective	15.07.2015	6 ans	0€
Marie PIRSON	Administratrice suppléante	23.07.2015	6 ans	0€
Anne-Marie ROBERT*	Présidente	15.07.2015	6 ans	0€
Isabelle MICHEL	Administratrice suppléante	15.07.2015	6 ans	0€
André BRULL	Administrateur effectif	15.07.2015	6 ans	0€
Géraldine FRECHAUTH	Administratrice suppléante	15.07.2015	6 ans	0€
Geneviève BOSSU	Administratrice effective	15.07.2015	6 ans	0€

David PISCICELLI	Administrateur suppléant	01.10.2016	6 ans	0€
Jean de LAME	Administrateur effectif	15.07.2015	6 ans	0€
Frédéric CLERBAUX	Administrateur suppléant	15.07.2015	6 ans	0€
Patrick BEAUDELOT	Administrateur effectif	07.10.2015	6 ans	0€
Barbara LENAIN	Administratrice suppléante	07.10.2015	6 ans	0€
Emmanuel BAUFAYT	Administrateur effectif	07.10.2015	6 ans	0€
Isabelle VAN MAAREN	Administratrice suppléante	10.05.2017	6 ans	0€
Nathalie MENENDEZ	Administratrice suppléante	15.05.2018	6 ans	0€
Lucienne DAUBIE	Administratrice effective	07.10.2015	6 ans	0€
Ludovic VOET	Administrateur suppléant	07.10.2015	6 ans	0€
Olivier GILOT	Administrateur effectif	07.10.2015	6 ans	0€
Eric BUYSENS	Administrateur suppléant	07.10.2015	6 ans	0€
Laurent SCHILTZ	Administrateur effectif	07.10.2015	6 ans	0€
Frans DE KEYSER	Administrateur suppléant	07.10.2015	6 ans	0€
Pierre van SCHENDEL*	Vice-Président	07.10.2015	6 ans	0€
Jenifer CLAVAREAU	Commissaire	31.08.2017		0€
Martin DE MONTIGNY	Commissaire	31.08.2017		0€
Dorothee SCHEVENEELS	Commissaire	27.09.2017		0€

Commentaires

En bleu, les membres du Bureau.
En orange, les Commissaires.
En jaune, les administrateurs effectifs.
En vert, les administrateurs suppléants

Région wallonne :

Madame G. BOSSU est remplacée par Monsieur D. PISCICELLI en tant que membre effectif (Arrêté du Gouvernement wallon du 25 janvier 2018 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 2 juillet 2015 portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la formation en alternance, M.B., 6 février 2018, p. 9070).

Fédération Wallonie-Bruxelles :

Monsieur F. VRANCKEN est remplacé par Monsieur D. CHEVAL en tant que membre effectif (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2018 portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la formation en alternance, M.B. 16 novembre 2018, p. 88126).

Monsieur D. LETURCQ est remplacé par Monsieur O. VAN WASSENHOVE en tant que membre effectif (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2018 portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la formation en alternance, M.B. 16 novembre 2018, p. 88126).

Monsieur J.-P. NOËL est remplacé par Monsieur P. MAGNIETTE en tant que membre suppléant (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2018 portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la formation en alternance, M.B. 16 novembre 2018, p. 88126).

Monsieur P. LEIDINGER est remplacé par Monsieur D. MAIRE en tant que membre suppléant (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2018 portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la formation en alternance, M.B. 16 novembre 2018, p. 88126).

Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale :

Madame I. VAN MAAREN est remplacée par Madame N. MENENDEZ en tant que membre suppléant (Arrêté 2018-1093 du Collège de la Commission communautaire française relatif au remplacement d'un membre suppléant représentant le Service Formation PME au sein du Conseil d'administration de l'Office francophone de la formation en alternance).

Les Commissaires ne touchent ni jeton de présence ni frais de déplacements au niveau de l'OFFA.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

L'OFFA ne rémunère aucun administrateur. Il n'accorde pas plus d'indemnités de déplacements.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

(Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR

– Décret du 24 mai 2018, art. 8, 1°)

Commentaires

SANS OBJET

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion désignés pas la Région Wallonne	4	3	7
- dont administrateurs publics	4	3	7
- dont administrateurs non publics			

Commentaires

<p>La délégation wallonne est équilibrée. En début d'année, 5 F et 2 H (Effectifs) Fin d'année, 4 F et 3 H</p>
--

5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Nombre de réunions	Organe de gestion (CA)	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
Didier LETURQ	7	1		
Olivier VAN WASSENHOVE	4	4		
Philippe LEIDINGER	6	5		
David MAIRE	2	0		
Total	10	10		
François VRANCKEN	7	5		
Dominique CHEVAL	4	4		
Roberto GALLUCCIO	10	0		
Total	10	9		
Pierre WERY	10	10		
Jean-Paul NOEL	7	0		
Patrick MAGNIETTE	3	0		
Total	10	10		
Eric DAUBIE*	10	9		9/11
Patrick LENAERTS	10	1		
Total	10	10		
Marc BIEVELEZ	10	4		
Dominique CLIQUART	8	0		
Stéphane HEUGENS	2	0		
Total	10	4		
Michèle LINDER	10	8		
Alsidia CACCIOLA	10	0		
Total	10	8		
Marie-Anne NOEL	10	4		
Nicole ROLAND	10	5		
Total	10	9		
Maryse HONOREZ	10	0		
Marie PIRSON	10	0		
Total	10	0		
Anne-Marie ROBERT*	10	8		9/11
Isabelle MICHEL	10	1		

Total	10	9		
André BRULL	10	8		
Géraldine FRECHAUTH	10	0		
Total	10	8		
Geneviève BOSSU	1	0		
David PISCICELLI	9	1		
Total	10	1		
Jean de LAME	10	8		
Frédéric CLERBAUX	10	0		
Total	10	8		
Patrick BEAUDELOT	10	1		
Barbara LENAIN	10	3		
Total	10	4		
Emmanuel BAUFAYT	10	4		
Isabelle VAN MAAREN	5	1		
Nathalie MENENDEZ	5	3		
Total	10	8		
Lucienne DAUBIE	10	9		
Ludovic VOET	10	1		
Total	10	10		
Olivier GILOT	10	10		
Eric BUYSENS	10	0		
Total	10	10		
Laurent SCHILTZ	10	2		
Xavier DEHAN	8	0		
Frans DE KEYSER	2	1		
Total	10	3		
Pierre van SCHENDEL*	10	10		10/11
David PISCICELLI	1	0		
Michèle LAHAYE	9	0		
Total	10	10		
Jenifer CLAVAREAU	10	8		6/9
Martin DE MONTIGNY	10	5		4/9
Dorothee SCHEVENEELS	10	8		4/9

Commentaires

- Les membres du Bureau sont indiqués en bleu avec une *. Le Bureau prépare le CA mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Une réunion de Bureau prépare chaque réunion du CA.
- Le CA est composé de 18 membres effectifs et 18 membres suppléants : la participation au CA doit être évaluée en fonction de la participation du membre effectif ou du membre suppléant, c'est pourquoi il convient d'effectuer le total pour chaque binôme et non pour chaque membre effectif ou chaque membre suppléant individuellement : si un membre effectif participe à 10 réunions sur 10, le membre suppléant n'a participé à aucune réunion mais la gouvernance fonctionne parfaitement. Idem dans le cas inverse où le suppléant assure systématiquement la représentation de son institution au sein du CA de l'OFFA.
- **Le taux moyen de participation aux réunions du CA est de 73 %**

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat fonction publique: - Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
	Mandat du Directeur général		- AGW 18/08/2016 - Entré en fonction 01/06/2016

Commentaires

--

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Gestionnaire	Gestionnaire	---
Rémunération de base	104.863,44€		
Rémunération variable (le cas échéant)			
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)			
Autres composantes de la rémunération			
Total (rémunération brute annuelle)	104.863,44€		

Commentaires

Ce montant comporte les ATN (voiture de fonction et GSM)

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Néant

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Néant

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

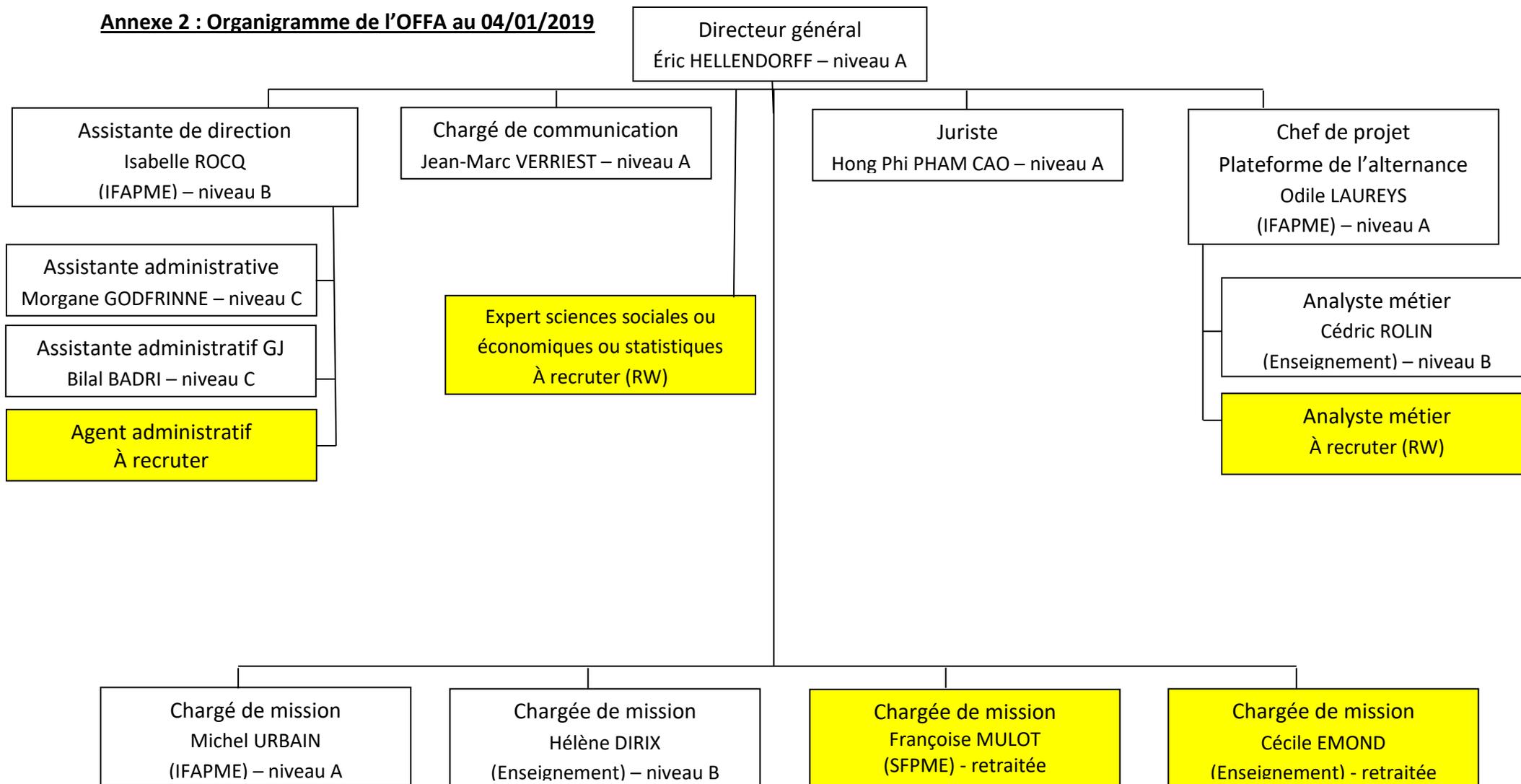
Nom de l'organe de gestion	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
		EUR

– Décret du 24 mai 2018, art. 8, 2°)

Commentaires

SANS OBJET

Annexe 2 : Organigramme de l'OFFA au 04/01/2019



Annexe 3 : Comptes définitifs d'exécution du budget 2018 ajusté

OFFA : Comptes définitif d'exécution du budget 2018 (ajusté au 13-11-2018)					
	1			3	
	BUDGET 2018 initial CA DU 07-11-2017	BUDGET 2018 AJUSTE AU CA DU 28-08-2018	BUDGET AJUSTE AU 13-11-2018	REEL SUR BASE ENCODAGE 31-12-18	Différence Budget 13/11 Comptes 31/12
RECETTES					
			25.000,00 €	25.000,00	0,00
740001	95.000,00 €	95.000,00 €	95.000,00 €	95.000,00	0,00
740002	157.300,00 €	157.300,00 €	157.300,00 €	157.300,00	0,00
740003	377.500,00 €	284.000,00 €	284.000,00 €	284.000,00	0,00
740005	20.000,00 €	20.000,00 €	10.000,00 €	4.144,25	5.855,75
740008	32.350,00 €	32.350,00 €	34.400,00 €	28.840,07	5.559,93
74xxxx	6.000,00 €	6.000,00 €	6.430,00 €	6.430,00	0,00
745000			3.600,00 €	3.600,00	0,00
					0,00
TOTAL DES RECETTES	688.150,00 €	594.650,00 €	615.730,00 €	604.314,32	11.415,68
CHARGES					
1.Rémunérations et charges sociales		ESTIMATION RH SOUS RESERVE			
620100	129.000,00 €	129.000,00 €	129.000,00 €	116.271,79 €	116.319,57
621199				11.810,70 €	55.632,49
620198					-43821,79
620201				144,00 €	144,00
620202				1.457,51 €	1.457,51
621201	1.150,00 €	1.150,00 €	1.150,00 €	381,24 €	381,24
626100					0
	40.500,00 €	40.500,00 €	40.500,00 €	43.429,53 €	43429,53
620199				37,27 €	37,27
620200	129.460,00 €	129.460,00 €	129.460,00 €	159.674,33 €	156.102,19
620271				2.350,00 €	2.205,00
621200	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	44.863,20 €	45.551,18
	45.500,00 €	45.500,00 €	45.500,00 €	-	0
	14.100,00 €	14.100,00 €	14.100,00 €	-	0
621202				11,43 €	11,43
620400	11.000,00 €	11.000,00 €	11.000,00 €	3.857,32 €	3.857,32
621206				1.182,26 €	1.182,26
621999	-	-	-	0,00	0,00
622000	-	-	-	144,00 €	-144,00
622001	-	-	-	1.457,51 €	-1.457,51
622999				932,66 €	932,66
623000	610,00 €	610,00 €	610,00 €	452,26 €	452,26
623001	620,00 €	620,00 €	620,00 €	2.347,61 €	2.347,61
623002	765,00 €	765,00 €	765,00 €	446,20 €	225,97
623004					0,00
623006	9.600,00 €	9.600,00 €	9.600,00 €	8.712,00 €	8.078,40
620101	-	-	-	1.636,80 €	-1.515,28
625000	-	-	-	-	7.846,93
625100	-	-	-	-	-7.786,28
626000	-	-	-	6.200,00 €	0,00
					0
TOTAL RENUMERATIONS ET CHARGES SOCIALES	420.505,00 €	420.505,00 €	420.505,00 €	401.323,00 €	391.480,98
					9.842,02

2. Services et biens divers							
610103	ENTRETIENS BUREAUX	14.500,00 €	14.500,00 €	14.500,00 €	13.110,00 €	13.085,46	24,54
610105	ENLEVEMENT EMCOMBRANTS	- €	- €	- €	230,00 €	229,90	0,10
610106	CHARGES LOCATIVES	14.850,00 €	14.850,00 €	14.850,00 €	14.140,00 €	14.000,00	140,00
610107	LOYER HERMANN DEBROUX (avec lissage)	76.600,00 €	76.600,00 €	76.600,00 €	77.940,00 €	71.683,45	6.256,55
611202	PETIT MOBILIER DE BUREAU	- €	- €	- €	- €	0,00	0,00
610203	CONTRATS ENTRETIEN MAT INFOR (COPIEUR, CENTRALE TELEPHONIQUE)	2.190,00 €	2.190,00 €	2.190,00 €	2.060,00 €	3.394,04	-1.334,04
611000	FOURNITURES DE BUREAU	1.020,00 €	1.020,00 €	1.020,00 €	1.200,00 €	1.101,01	98,99
611001	COTISATIONS PROF. - CONFERENCES	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	0,00	0,00
611100	LIVRES, PROSPECTUS, DOCUMENTATIONS	400,00 €	400,00 €	400,00 €	150,00 €	116,40	33,60
611150	FRAIS AQUALEX MACHINE A EAU				130,00 €	499,73	-369,73
611200	PETIT MATERIEL DIVERS	205,00 €	205,00 €	205,00 €	174,00 €	173,76	0,24
611201	PRESTATIONS INFORMATIQUES	5.200,00 €	5.200,00 €	5.200,00 €	6.000,00 €	5.358,02	641,98
611204	FRAIS INTERVENTIONS LOGICIEL COMPTABLE	1.520,00 €	1.520,00 €	1.520,00 €	394,00 €	393,31	0,69
611205	SITE WEB CONSULTANCE OUTIL CARTO	13.000,00 €	13.000,00 €	13.000,00 €	- €		0,00
611700	FRAIS D ELECTRICITE	4.090,00 €	4.090,00 €	4.090,00 €	3.500,00 €	3.602,13	-102,13
612101	FRAIS D IMPRIMES - ABONNEMENTS JOURNAUX	2.290,00 €	2.290,00 €	2.290,00 €	2.000,00 €	1.364,86	635,14
613000	ASSURANCE INCENDIE	195,00 €	195,00 €	195,00 €	195,00 €	192,81	2,19
613101	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	250,00 €	250,00 €	250,00 €	362,00 €	361,29	0,71
613100	ASSURANCE VOL	255,00 €	255,00 €	255,00 €	192,00 €	0,00	192,00
613110	ASSURANCE DIVERS (AT + EXTRA LEGAL)	450,00 €	450,00 €	450,00 €	- €		0,00
613111	ASSURANCE AUTO DM MISSIONS	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €	1.100,00 €	1.080,72	19,28
613120	ASSURANCE RC ADMINISTRATEURS	1.240,00 €	1.240,00 €	1.240,00 €	1.210,00 €	1.201,75	8,25
613130	ASSURANCE TOUS RISQUES INFORMATIQUES	170,00 €	170,00 €	170,00 €	160,00 €	159,07	0,93
613251	COTISATIONS REGISTRATION- INSCRIPTIONS					0,00	0,00
615602	FRAIS GESTION UCM				60,00 €	58,08	1,92
615603	FRAIS GESTION GROUPE S	2.800,00 €	2.800,00 €	2.800,00 €	4.380,00 €	3.970,33	409,67
615615	HONORAIRES EXPERTISE COMPTABLE (+ ADAPTATION COMPTA BUDGET)	3.700,00 €	3.700,00 €	3.700,00 €	5.300,00 €	9.196,00	-3.896,00
615700	HONORAIRES AVOCATS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	0,00	0,00
615800	HONORAIRES REVISORAT	3.700,00 €	3.700,00 €	3.700,00 €	4.840,00 €	4.840,00	0,00
616000	FRAIS DE POSTE	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	50,00 €	33,19	16,81
616001	FRAIS DE COLIS EXPRESS	- €	- €	- €	- €	0,00	0,00
616200	FRAIS DE GSM (6)	2.200,00 €	2.200,00 €	2.200,00 €	1.200,00 €	1.104,35	95,65
744000	RECUP FRAIS GSM	- €	- €	- €	40,00 €	-39,13	-0,87
616201	TELEPHONE FIXE+ INTERNET	8.570,00 €	8.570,00 €	8.570,00 €	7.650,00 €	8.294,32	-644,32
616202	FRAIS INTERNET et DROPBOX	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €		160,00
616204	FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE DOMAINE (OVH)	1.070,00 €	1.070,00 €	1.070,00 €	500,00 €	306,33	193,67
616600	FRAIS DE DEPLACEMENT (S/KM) DU PERSONNEL EN MISSION	9.100,00 €	9.100,00 €	9.100,00 €	5.000,00 €	4.625,54	374,46
616601	FRAIS TRAIN-TRAM-TAXIS	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	2.500,00 €	1.930,02	569,98
616602	HONORAIRES CHEQUES REPAS	1.100,00 €	1.100,00 €	1.100,00 €	1.150,00 €	762,06	387,94
616603	FRAIS DE PARKING	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	16,00	84,00
616610	LEASING VOITURE (FOREM 2 MOIS 2017)				- €	0,00	0,00
616611	FRAIS CARBURANT	- €	- €	- €	990,00 €	1.035,05	-45,05
616615	RENTING CITROEN	11.950,00 €	11.950,00 €	11.950,00 €	12.300,00 €	10.733,76	1.566,24
616700	FRAIS SANDWICHS REUNIONS	550,00 €	550,00 €	550,00 €	150,00 €	96,51	53,49
624001	FRAIS CAFETERIA (REUNIONS & PERSONNEL) RECLASS 624	2.600,00 €	2.600,00 €	2.600,00 €	2.000,00 €	1.408,20	591,80
616720	FRAIS REPAS D'EQUIPE	1.350,00 €	1.350,00 €	1.350,00 €	1.350,00 €	1.196,90	153,10
616800	FRAIS DE REPRESENTATION	410,00 €	410,00 €	410,00 €	410,00 €	196,30	213,70
616802	FRAIS SEJOUR ET RANGER (forfait) INNO VET	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	4.513,40	486,60
616860	FRAIS PHARMACIE	- €	- €	- €	- €		0,00
616900	ACTIVITE PROMOTION	13.000,00 €	13.000,00 €	13.000,00 €	10.000,00 €	8.470,67	1.529,33
616901	FRAIS CARTOGRAPHIE				- €	0,00	0,00
616902	FRAIS EVENEMENTS	32.200,00 €	32.200,00 €	2.000,00 €	1.700,00 €	1.694,00	6,00
624002	FRAIS RECEPTION NOUVEL AN CA	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	269,86	280,14
618001	INDEMNITES PRESIDENT/VICE PRES	- €	- €	- €	- €		0,00
618002	REMUNERATION DES COMMISSAIRES	- €	- €	- €	- €		0,00
618003	FRAIS DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS	- €	- €	- €	- €		0,00
618004	JETONS DE PRESENCES ADMINISTRATEURS (18000)	- €	- €	- €	- €		0,00
618100	PROVISION INASTI S' REMUS DIRIGEANTS(23%) (4500)	- €	- €	- €	- €		0,00
619400	CADEAUX ET FLEURS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	22,90	477,10
619500	FRAIS FORMATION PERSONNEL	550,00 €	550,00 €	550,00 €	1.000,00 €	743,00	257,00
							0,00
TOTAL SERVICES - BIEN DIVERS		245.635,00 €	245.635,00 €	215.435,00 €	193.047,00 €	183.475,35	9.571,65

3. Autres charges de fonctionnement et Taxes						
	ENGAGEMENT	LIQUIDATION				
640001	PRECOMPTE IMMOBILIER	12.700,00 €	12.700,00 €	12.700,00 €	12.150,00 €	150,00
640002	TAXES REGIONALES	4.400,00 €	4.400,00 €	4.400,00 €	4.210,00 €	97,80
640004	TAXE EMPLACEMENTS DE PARKING	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	40,00
640005	TAXES COMMUNALES	4.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	3.900,00 €	6.964,10
640003	ENREGISTREMENT DU BAIL	- €	- €	- €	-3.064,10	0,00
TOTAL AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET TAXES		21.500,00 €	21.500,00 €	21.500,00 €	20.660,00 €	7.251,90
4. Charges financières						
	ENGAGEMENT	LIQUIDATION				
650300	INTERETS DE RETARD ET INTERETS PORTE EN COMPTE PAR FOURNISSEUR	- €	- €	- €	600,00 €	-37,37
654100	DIFFERENCE DE PAIEMENT NEGATIVE	- €	- €	- €	- €	14,85
658000	FRAIS DE BANQUE	510,00 €	510,00 €	510,00 €	100,00 €	50,13
TOTAL CHARGES FINANCIERES		510,00 €	510,00 €	510,00 €	700,00 €	27,61
5. Impôts des personnes morales						
670002	IPM sur ATN voiture direction - taux ATN x 40% x33,99%- annulation de 2017				- €	179,96
TOTAL CHARGE FISCALE		- €	- €	- €	- 179,96 €	179,96
TOTAL CHARGES hors investissements/amortissements		688.150,00 €	688.150,00 €	657.950,00 €	615.730,00 €	26.873,14
RESULTAT			- €	- 63.300,00 €		15.457,46
Dépenses extraordinaires d'investissements et frais connexes						
Financement par compte de réserve						
Investissements 2018						
	Provision régularisation cotisation pension 2016	- €	- €			
240000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	- €	- €			
	MATERIEL CANTINE (FRIGO, BOULLOIRE)	- €	- €			
240001	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ET EXPERTISE CONNEXION	- €	- €			1.766,94
240001	ACHAT MATERIEL TELEPHONIQUE ET FRAIS (6 SAMSUNG)	- €	- €			
211015	SITE WEB (2018)	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS		20.000,00 €	20.000,00 €			1.766,94
					vérif Rés bilan	0,00
					13.690,52	

Annexe 4 : Comptes définitifs 2018

OFFA Avenue Herman Debroux 15a BE-1160 Auderghem BE0647.049.402 EUR	<h3>Bilan interne</h3>	Page : 1 24/01/2019 Schéma mixte
---	------------------------	--

	Ex. 2018 Rep 2018 -> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	
	21/28	01/01/2018 - 31/12/2018	22/27	01/01/2017 - 31/12/2017
ACTIFS IMMOBILISES		50.344,63		60.939,19
II. Immobilisations incorporelles	21	765,52		1.531,05
211010 SOFTWARE		3.476,33		3.476,33
211019 AMORT SOFTWARE		(2.710,81)		(1.945,28)
III. Immobilisations corporelles	22/27	12.369,56		22.198,59
C. Mobilier et matériel roulant	24	12.369,56		22.198,59
240000 MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU		27.091,82		27.091,82
240001 MATERIEL INFORMATIQUE		44.861,83		43.094,69
240009 AMORT MOBILIER ET MATERIEL		(16.218,57)		(12.317,27)
241009 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE		(43.365,32)		(35.670,65)
IV. Immobilisations financières	28	37.209,55		37.209,55
288000 PROVISION FONDS ROULEMENT HERMANN DEBROU		0,00		0,00
288001 GARANTIE LOCATIVE -ECHEANCE 31-12-2021		36.588,55		36.588,55
288100 CAUTION UCM		0,00		0,00
288101 CAUTION GROUP S		621,00		621,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	355.365,14		372.703,48
VII. Créances à un an au plus	40/41	66.734,08		150.322,29
A. Créances commerciales	40	0,00		0,00
400000 CLIENTS		0,00		0,00
B. Autres créances	41	66.734,08		150.322,29
416006 SUBVENTION COMMUNAUTE FRANCAISE		31.460,00		117.500,00
416007 SUBVENTION REGION WALLONE		6.250,00		10.000,00
416090 SUBVENTION ACTIRIS A RECEVOIR		7.033,63		3.985,46
416099 CREANCE E.R		12.598,50		16.198,50
416101 ONSS PROVISION VERSEE		9.391,95		2.638,33
VIII.Placements de trésorerie	50/53	26.087,86		196.087,86
530003 BELFIUS BE17 0910 1979 6921-Garantie Loc		0,00		0,00
530006 BELFIUS TREASURY BE51 0910 2139 1862		26.087,86		196.087,86

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017	
	54/58	01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017
IX. Valeurs disponibles		262.543,20		25.906,89
550001 BE40 0910 2139 1963		6.300,90		2.700,11
550010 BELFIUS VUE BE57 0910 2134 9735		256.242,30		23.206,78
580000 TRANSFERTS INTERNES		0,00		0,00
X. Comptes de régularisation	490/1	0,00		386,44
490000 CHARGES A REPORTER		0,00		380,00
491000 PRODUITS ACQUIS		0,00		26,44
Montant total de l'actif		405.709,77		433.642,67

Bilan interne

		Ex. 2018	Ex. 2017	
		Rep 2018 → Clô 2018	Rep 2017 → Clô 2017	
		01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2017 - 31/12/2017	
CAPITAUX PROPRES		10/15	316.621,93	313.525,96
IV. Réserves		13	311.605,28	311.605,28
A. Réserve légale		130	281.931,28	281.931,28
130000 FONDS DE RESERVE NON AFFECTE			281.931,28	281.931,28
B. Réserves indisponibles		131	29.674,00	29.674,00
2. Autres		1311	29.674,00	29.674,00
131100 FONDS DE RESERVE AFFECTE			29.674,00	29.674,00
V. Bénéfice reporté		140	(21.808,97)	(21.808,97)
140000 BENEFICE REPORTE			(21.808,97)	(21.808,97)
Solde 6 et 7			13.690,52	
*** 149999 RESULTAT PROVISOIRE			13.690,52	0,00
VI. Subsidés en capital		15	13.135,10	23.729,65
151000 SUBSIDES INVEST			13.135,10	23.729,65
DETTES		17/49	89.087,84	120.116,71
IX. Dettes à un an au plus		42/48	58.989,34	79.063,38
C. Dettes commerciales		44	34.810,85	55.972,42
1. Fournisseurs		440/4	34.810,85	55.972,42
440000 FOURNISSEURS			4.470,85	35.386,53
444000 FACTURES A RECEVOIR			0,00	20.585,89
444001 FAR TAXES			20.410,00	0,00
444002 FACT A RECEVOIR 2018			9.930,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		45	24.178,49	23.090,96
1. Impôts		450/3	5.586,75	5.139,70
450000 IMPOTS ESTIME			0,00	179,96

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018 Rep 2018 → Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 → Clô 2017	
		01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017
453002 PRECOMPTE PROF A PAYER		5.586,75		4.959,74
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	18.591,74		17.951,26
454002 ONSS A PAYER		10.742,33		9.917,22
455000 REMUNERATION NETTE A PAYER EX PREC		0,00		0,00
456002 REMUS NETTES A PAYER		2,48		247,76
456000 PROVISION PECULES DE VACANCES		7.846,93		7.786,28
X. Comptes de régularisation	492/3	30.098,50		41.053,33
492000 CHARGES A IMPUTER		17.500,00		3.500,00
492001 LOYER HERMAN DEBROUX- LISSAGE		0,00		6.254,83
493000 PRODUITS A REPORTER		0,00		15.100,00
493001 PRODUIT A REPORTER - RECUP E.R		12.598,50		16.198,50
*** 499000 COMPTE D ATTENTE		0,00		0,00
Montant total du passif		405.709,77		433.642,67

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018 Rep 2018 -> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	
		01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017
COMPTE DE RESULTATS				
I. Ventes et prestations		602.586,51		511.617,85
D. Autres produits d'exploitation	74	602.586,51		511.617,85
740001 SUBVENTIONS COCOF		95.000,00		71.000,00
740002 SUBVENTION COMM FRANCAISE		157.300,00		117.500,00
740003 SUBVENTIONS REGION WALLONE		309.000,00		284.000,00
740005 SUBV REGION WALLONE CARTOGRAPHIE 16-17		0,00		15.979,10
740006 SUBV REGION WALLONE CARTOGRAPHIE 17-18		4.144,25		4.900,00
740008 SUBVENTION ACTIRIS		28.840,07		30.291,22
740009 SUBVENTION UNMFREO		6.430,00		1.000,00
740999 PRELEVEMENT SUBVENTION PR SUBSIDE EN CAP		(1.766,94)		(15.896,39)
744000 RECUPERATION FRAIS GSM		39,13		143,92
745000 RECUPERATION ER		3.600,00		2.700,00
II. Coût des ventes et des prestations		(600.765,05)		(557.240,61)
B. Services et biens divers	61	(181.836,41)		(198.817,44)
610103 ENTRETIENS BUREAUX		(13.085,46)		(13.885,40)
610105 ENLEVEMENT ENCOMBRANTS		(229,90)		0,00
610106 CHARGES LOC COMMUNS ELEC AIR CHAUF ASC		(14.000,00)		(12.998,29)
610107 LOYER HERMAN DEBROUX		(71.683,45)		(63.340,54)
610111 FRAIS ABATTATAGE CLOISONS		0,00		(3.396,73)
610203 CONTRATS ENTRETIEN MAT INFOR		(3.394,04)		(3.777,58)
611000 FOURNITURES DE BUREAU		(1.101,01)		(1.060,80)
611100 LIVRES, PROSPECTUS, DOCUMENTATIONS		(116,40)		0,00
611150 FRAIS AQUALEX MACHINE A EAU		(499,73)		(1.298,63)
611200 PETIT MATERIEL		(173,76)		(185,82)
611201 PRESTATIONS INFORMATIQUES		(5.358,02)		(8.232,78)
611204 FRAIS INTERVENTIONS LOGICIEL COMPTABLE		(393,31)		(604,32)
611700 FRAIS D ELECTRICITE		(3.602,13)		(3.921,43)
612101 FRAIS D IMPRIMES- ABON JOURNAUX		(1.364,86)		(3.012,98)
613000 ASSURANCE INCENDIE		(192,81)		(187,58)
613001 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE		(361,29)		(233,50)
613111 ASSURANCE AUTO - DM MISSIONS		(1.080,72)		(1.080,72)
613120 ASSURANCE RC ADMINISTRATEURS		(1.201,75)		(1.201,75)
613130 ASSURANCE TOUS RISQUES ELECTRONIQUES		(159,07)		(150,98)
613251 COTISATIONS- REGISTRATION- INSCRIPTIONS		0,00		(80,00)
615602 FRAIS DE GESTION UCM		(58,08)		(2.722,08)
615603 FRAIS DE GESTION GROUP S		(3.970,33)		(1.114,17)
615615 HONORAIRES BMA ASSOCIATES		(9.196,00)		(7.237,31)
615700 HONORAIRES AVOCATS		0,00		(536,43)
615800 HONORAIRES COMMISSAIRES RSM		(4.840,00)		(5.445,00)
616000 FRAIS DE POSTE		(33,19)		(898,40)
616200 FRAIS DE GSM		(1.104,35)		(779,14)

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018 Rep 2018 -> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	
	01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017	
616201 FRAIS TELEPHONE + INTERNET		(8.294,32)		(7.760,27)
616202 FRAIS INTERNET		0,00		(48,40)
616204 FRAIS NOMS DE DOMAINE		(306,33)		(1.038,13)
616600 FRAIS DE DEPLACEMENTS(KM)		(4.625,54)		(6.638,36)
616601 FRAIS TRAIN-TRAM-TAXIS		(1.930,01)		(2.016,90)
616602 HONORAIRES CHEQUES REPAS		(762,06)		(929,22)
616603 FRAIS DE PARKING		(16,00)		(56,00)
616610 LEASING VOITURE- FOREM		0,00		(1.437,22)
616611 FRAIS CARBURANT		(1.035,05)		(997,26)
616615 RENTING CITROEN		(10.733,76)		(9.168,46)
616700 FRAIS SANDWICHS REUNIONS		(96,51)		(205,22)
616720 FRAIS REPAS EQUIPE OFFA		(1.196,90)		(636,00)
616800 FRAIS DE REPRESENTATION		(196,30)		(238,55)
616807 FRAIS DE MISSION (ETRANGER)		(4.513,40)		(2.844,37)
616900 ACTIVITES PROMOTION		(8.470,67)		(16.400,13)
616901 FRAIS CARTOGRAPHIE		0,00		(10.193,04)
616902 FRAIS EVENEMENTIEL		(1.694,00)		0,00
619400 CADEAUX ET FLEURS		(22,90)		(329,20)
619500 FRAIS DE FORMATION/SEMINAIRE/COLLOQUE		(743,00)		(500,35)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	(393.159,04)		(323.592,38)
620100 BRUT DIRECTION		(116.319,57)		0,00
620198 DEDUCTION IMPOSABLE COTI PENSION EX PREC		0,00		4.757,78
620199 BRUT EMPLOYES EX- PRECEDENTS		(37,27)		(8.310,13)
620200 BRUT EMPLOYES		(156.102,19)		(197.298,50)
620201 BRUT ATN GSM		(144,00)		(150,00)
620202 BRUT ATN VOITURES SOCIETES		(1.457,51)		(1.323,66)
620271 FRAIS DEPLACEMENTS DOMICILE LIEU TRAVAIL		(2.205,00)		(588,00)
620400 REMUNERATIONS BRUT AUTRES		0,00		(4.436,18)
620460 BRUT STAGIAIRES		(3.857,32)		(14.770,70)
621160 ONSS -REGULARISATION		0,00		(61.676,31)
621199 ONSS PATRONAL DIRECTION		(55.632,49)		0,00
621200 ONSS PATRONALE EMPLOYES		(45.551,18)		(47.426,18)
621201 ONSS PATRONALE VEHICULES SOCIETE		0,00		(238,21)
621202 ONSS PATRONALE EX PRECEDENTS		(11,43)		10.085,27
621206 ONSS PATRONAL STAGIAIRES		(1.182,26)		0,00
621999 RECUP ATN GSM EX. PRECEDENT		0,00		87,50
622000 RECUP ATN GSM		144,00		150,00
622001 RECUP ATN VOITURE		1.457,51		1.323,66
622999 SUBVENTION APAQW		(932,66)		0,00
623000 FRAIS MEDECINE DU TRAVAIL		(452,26)		(299,84)
623001 ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL		(2.347,61)		1.964,83
623002 EXTRA LEGALE ACCIDENTS		(225,97)		0,00
623004 AUTRES FRAIS DE PERSONNEL		0,00		(171,00)
623006 ACHATS DE CHEQUES REPAS-6.60€		(8.078,40)		(6.824,40)
623007 RECUP CHEQUES REPAS-1.24 €		1.515,28		1.272,24
624001 FRAIS CAFETERIA (REUNIONS & PERSONNEL)		(1.408,20)		(2.593,20)

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017	
		01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017
624002 FRAIS RECEPTION NOUVEL AN		(269,86)		(60,96)
625000 DOTATION PROVISION PECULES VACANCES		(7.846,93)		(7.786,28)
625100 REPRISE PROVISION PEC VACANCES		7.786,28		10.719,89
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(12.361,50)		(11.772,52)
630100 DOT AMORT S/ IMMO INCORPORELLES		(765,53)		0,00
630200 DOT AMORT S/ IMMOB CORPORELLES		(11.595,97)		(11.772,52)
G. Autres charges d'exploitation	640/8	(13.408,10)		(23.058,27)
640001 PRECOMPTE IMMOBILIER		(12.000,00)		(11.899,37)
640002 TAXES REGIONALES		(4.112,20)		(6.982,90)
640004 TAXE EMPLACEMENTS DE PARKING		(360,00)		(360,00)
640005 TAXES COMMUNALES		3.064,10		(3.816,00)
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	1.821,46		
Perte d'exploitation	64/70			(45.622,76)
IV. Produits financiers	75/76B	12.377,00		11.773,09
A. Produits financiers récurrents	75	12.377,00		11.759,29
2. Produits des actifs circulants	751	0,66		0,04
751000 INTERETS CREDITEURS		0,66		0,04
3. Autres produits financiers	752/9	12.376,34		11.759,25
753000 SUBSIDES EN CAPITAL ET INTERETS		12.361,49		11.758,71
757000 Écarts de paiement		14,85		0,54
B. Produits financiers non récurrents	76B	0,00		13,80
763100 PLUS VALUE S/ REALISATION D ACTIFS		0,00		13,80
V. Charges financières	65/66B	(687,90)		(394,45)
A. Charges financières récurrentes	65	(687,90)		(394,45)
1. Charges des dettes	650	(638,03)		(80,76)
650300 INTERETS DE RETARD		(638,03)		(80,76)

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018 Rep 2018 -> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	
	01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017	
3. Autres charges financières	652/9	(49,87)		(313,69)
653000 CHARGES D ESCOMPTES DE CREANCES		0,00		(0,01)
654100 DIFFERENCE DE PAIEMENT NEGATIVE		0,00		(3,46)
657001 INTERETS PORTE EN COMPTE PAR FOURNISSEUR		0,00		(0,42)
658000 FRAIS DE BANQUES		(49,87)		(309,80)
VI. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/68	13.510,56		
Perte de l'exercice avant impôts	66/70			(34.244,12)
VIII. Impôts sur le résultat	67/77	179,96		(179,97)
A. Impôts	670/3	0,00		(179,97)
670001 PRECOMPTE MOBILIER		0,00		(0,01)
670002 IMPOTS ESTIME		0,00		(179,96)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	179,96		0,00
771000 IMPOTS EX PRECEDENT		179,96		0,00
IX. Bénéfice de l'exercice	70/67	13.690,52		
Perte de l'exercice	67/70			(34.424,09)
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	13.690,52		
Perte de l'exercice à affecter	68/70			(34.424,09)

Bilan interne

	Ex. 2018 Rep 2018 -> Clô 2018		Ex. 2017 Rep 2017 -> Clô 2017	
		01/01/2018 - 31/12/2018		01/01/2017 - 31/12/2017
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
A. Bénéfice à affecter	70/69	13.690,52		
Perte à affecter	69/70			(61.594,49)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	13.690,52		
Perte de l'exercice à affecter	68/70			(34.424,09)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	0,00		(27.170,40)
790000 BENEFICE REPORTE DE L EX PRECEDENT		0,00		(27.170,40)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00		56.844,40
2. sur les réserves	792	0,00		56.844,40
792000 PRELEVEMENT SUR LES RESERVES		0,00		56.844,40
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	0,00		(29.674,00)
3. aux autres réserves	6921	0,00		(29.674,00)
692100 DOTATION AUX AUTRES RESERVES		0,00		(29.674,00)
Perte à reporter	793	0,00		34.424,09
793000 PERTES A REPORTER		0,00		34.424,09

Bilan interne

24/01/2019

EUR

Schéma mixte

	Ex. 2018	Ex. 2017
	Rep 2018 → Clô 2018	Rep 2017 → Clô 2017
	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2017 - 31/12/2017
Comptes hors PCMN		
020000 GARANTIE LOCATIVE HERMAN DEBROUX	(36.588,55)	(36.588,55)
023000 GARANTIE LOCATIVE EMISE AU NOM DE L OFFA	36.588,55	36.588,55
149999 RESULTAT PROVISoire	13.690,52	0,00
Reclassement bilantaire		
Compte original : 454001 Compte reclassé : 416101 (D)		

Annexe 5 : Rapport du réviseur d'entreprise



**Office Francophone de la Formation en Alternance
(en abrégé, O.F.F.A.)**

**Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes
arrêtés au 31/12/2018**

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scrl¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsminteraudit.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles - ¹⁾ Société civile à forme commerciale



Table des matières

CHAPITRE I - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	3
CHAPITRE II - COMPTES DE L'EXERCICE.....	7
CHAPITRE III - RECOMMANDATIONS	18
CHAPITRE IV - CONCLUSION	19
ANNEXES	20



CHAPITRE I - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. RAPPEL HISTORIQUE

L'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, en 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, tel que modifié par les avenants du 27 mars 2014 et du 15 mai 2014 met en place au 1^{er} septembre 2015 l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA).

L'OFFA est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique et classé parmi les organismes de la catégorie B au sens de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public. Il est soumis à toutes les dispositions de la loi précitée, applicables aux organismes de ladite catégorie.

L'OFFA a son siège administratif à Bruxelles.

L'OFFA est chargé du pilotage de la Formation en alternance pour les francophones de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au niveau des faits marquants de l'exercice, nous pouvons mentionner les éléments suivants :

- Clé de répartition des coûts de fonctionnement

Pour l'année 2018, les dotations notifiées à l'OFFA par les trois pouvoirs subsidiaires s'élèvent à 561.300 EUR et se répartissent comme suit :

- La Commission communautaire française (COCOF) : 95.000 EUR intégralement versés dans le courant de l'année 2018 ;
- La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : 157.300 EUR dont le solde (31.460 EUR) a été encaissé en janvier 2019 ;
- La Région wallonne (RW) : 284.000 EUR intégralement versés dans le courant de l'année 2018.

En vertu de l'article 16 de l'accord de coopération, la clé de répartition des coûts de fonctionnement de l'OFFA est fixée à 25% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 15% pour la Commission communautaire française et 60% pour la Région wallonne.

Conformément au plan d'entreprise, le budget 2018 adopté par le Conseil d'administration prévoyait une augmentation des dotations de 34 % par rapport à 2017 ; la Région wallonne n'a cependant pas modifié sa dotation par rapport à 2017 avec pour conséquence que la clé de répartition n'a pas été respectée en 2018.

Les Gouvernements peuvent, selon des modalités définies conjointement, prendre en charge ces coûts par la mise à disposition de personnel, locaux et de matériels. Depuis la création de l'OFFA, la clé de répartition en termes de personnel mis à disposition n'est pas respectée. En 2018, 7 personnes étaient détachées, dont 3 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Enseignement), 3 de la Région wallonne (IFAPME) et 1 de la Commission communautaire française (SFPME). Dans le cadre du plan d'entreprise, le Conseil d'Administration a demandé au Ministre en charge de la Région wallonne d'engager deux détachés supplémentaires de manière à respecter la clé de répartition mais ce dernier n'a pas répondu favorablement à cette demande. En conséquence, le Ministre en charge de la COCOF a indiqué s'opposer à tout nouvel engagement sur fonds propres de l'OFFA.

En fin d'année, il faut mentionner les départs à la pension de deux personnes, l'une détachée de la Commission communautaire française et l'autre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces personnes n'ont pas encore été remplacées à la date d'établissement de notre rapport. L'appel à candidature est en cours.

- Subvention Région wallonne

La Région wallonne a octroyé une subvention d'un montant de maximum 25.000 EUR afin de couvrir pour partie ses frais de fonctionnement en relation directe avec la formation qualifiante (gestion optimale des incitants financiers wallons à la formation en alternance et centre de ressources pour les référents des opérateurs de formation en alternance).

- Subvention pour la cartographie de l'Alternance

En 2016, l'OFFA a bénéficié d'une subvention de 20.000 euros courant sur 2016-2017 et portant sur la réalisation d'un outil cartographique. Une avance de 10.000 euros a été perçue en 2016 et un stagiaire a commencé à travailler sur le projet. Le solde potentiel de 10.000 euros maximum n'a pas été totalement consommé en 2017 et par conséquent, l'OFFA a perçu le montant justifié de dépenses éligibles.

Fin 2017, l'OFFA a bénéficié d'une nouvelle subvention de 20.000 euros pour la phase 2 de ce projet courant sur 2017 et 2018 (septembre 2018 au plus tard) et a perçu une avance de 10.000 euros fin 2017 ; le stagiaire a commencé à y travailler fin 2017. En 2018, les dépenses prévues en RH l'ont été effectivement tandis que le budget destiné à la consultance informatique n'a pas pu être mobilisé c'est pourquoi l'OFFA a remboursé en 2018 au SPW la différence entre les montants éligibles pour les RH (fin 2017 et début 2018) et l'avance perçue de 10.000 euros tandis que le solde potentiel de subvention (10.000 euros) était inutilisé et donc non réclamé.

- Compte de réserve

Dans le budget 2018 de l'OFFA, les investissements de l'année (1.767 EUR) sont financés par le compte de réserve, de manière similaire à 2017.



2. LES SOURCES DE FINANCEMENT

Pour l'exercice de ses missions, l'Office bénéficie¹ de dotations. Le Conseil d'administration établit au plus tard le 31 décembre de l'année précédant l'exercice budgétaire concerné, un projet de budget comprenant l'ensemble des dépenses et des recettes qui est soumis à l'approbation de chacun des Gouvernements.

Les Gouvernements fixent les règles relatives à la présentation du budget, à la comptabilité, aux situations et rapports annuels.

En vertu de l'article 16 de l'accord de coopération, la clé de répartition des coûts de fonctionnement de l'OFFA est fixée à 25% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 15% pour la Commission communautaire française et 60% pour la Région wallonne. Les Gouvernements peuvent, selon des modalités définies conjointement, prendre en charge ces coûts par la mise à disposition de personnel, locaux et de matériels.

LA SITUATION DU PERSONNEL

Le personnel comprend au 31 décembre 2018 :

• Mandataire – fonctionnaire dirigeant	1
• Personne détachée de la COCOF	0
• Personnes détachées de la Région wallonne	3
• Personnes détachées de la Fédération Wallonie-Bruxelles	2
• Personnes engagées à durée indéterminée	3
• Personnes engagées à durée déterminée	1

3. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'organigramme est présenté en annexe 1.

¹ Article 13/1 & 14 de l'accord de coopération du 24 octobre 2008 (texte coordonné au 30 juillet 2014)

CHAPITRE II - COMPTES DE L'EXERCICE

Nous décrivons brièvement les règles d'évaluation qui ont présidé à la préparation des états financiers 2018, ainsi que le contenu des principales rubriques.

I. RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissement des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés dont la durée de vie est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires sur la durée d'utilité probable de ces biens pour l'OFFA.

Les taux d'amortissement sont déterminés selon la nature de l'actif et sur base des règles suivantes :

✓ Incorporel	20 %	Linéaire
✓ Mobilier	20 %	Linéaire
✓ Matériel informatique	33 %	Linéaire
✓ Installations	20 %	Linéaire

Une annuité complète est appliquée l'année d'acquisition.

Subside en capital

Les dotations servant au financement des actifs immobilisés sont prélevées en fin d'année du montant des recettes et transférées dans un compte de classe 15 "dotation transférée en subside en capital". Chaque année, les subsides font l'objet d'un amortissement selon le même rythme que la charge d'amortissement des actifs immobilisés correspondants.

Pour 2017 et 2018, en dérogation au principe énoncé ci-dessus, les actifs immobilisés sont financés par le compte de réserve constitué d'anciennes dotations non consommées.

Enregistrement des dotations

Le montant des dotations est déterminé sur la base du budget approuvé par le Conseil d'administration et selon les pourcentages définis par l'accord de coopération (60% RW, 25% Fédération Wallonie-Bruxelles et 15% COCOF). Les dotations comptabilisées sont cependant limitées aux notifications reçues.

Loyer

Le bail a été renouvelé sur une période de 9 ans prenant effet au 1^{er} janvier 2013, avec possibilité de résiliation sans indemnité après trois et six ans. Le montant du loyer annuel hors indexation s'élève à 75.058 EUR. Ce bail prévoit une gratuité de loyer pour le premier trimestre de la première année pour chaque triennat. Comptablement, cette économie est lissée sur la durée du triennat. Suite au démarrage du deuxième triennat au 1^{er} janvier 2016, le dernier tiers de cette économie a été lissé sur l'exercice 2018.

II. BILAN

Les chiffres du bilan sont présentés en annexe 2 ; tous les montants sont exprimés en euro sauf mention contraire. Nous mentionnons à titre purement indicatif les montants transférés de l'IFPME-ALTIS au 31 mars 2016.

II.1 ACTIF

A. ACTIFS IMMOBILISÉS

31/12/18 : 50.345
31/12/17 : 60.939

Les actifs immobilisés sont composés de :

	Valeur d'acquisition	Amortissement	V.N.C.
1. Immobilisations corporelles et incorporelles			
➤ Financées sur dotations			
○ Incorporel (marque-logo + logiciel)	3.476	2.711	765
○ Mobilier et matériel de bureau	27.092	16.219	10.873
○ Matériel informatique	44.862	43.365	1.497
<i>Sous-total</i>	75.430	62.295	13.135
2. Immobilisations financières			
➤ Garanties	37.210		37.210
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	112.640	62.295	50.345

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont composées de mobilier de bureau et matériel informatique destinés au personnel détaché et propre à l'Institut.

Durant l'exercice 2018, le total des acquisitions s'élève à 1.767 EUR pour du matériel téléphonique. Les amortissements de l'exercice se sont élevés à 12.361 EUR.

Les immobilisations financières (37.210 EUR) concernent une garantie locative (36.589 EUR)² pour l'immeuble pris en location et une garantie de 621 EUR versée au Group S (secrétariat social depuis le 1^{er} octobre 2017).

² Ce montant a été transféré à fin 2017 des comptes de placement (#53) vers les comptes d'immobilisations financières à la demande de la Cour des comptes.



B. ACTIFS CIRCULANTS

31/12/18 : 345.973
31/12/17 : 370.065

Les actifs circulants sont composés de :

	31/12/18	31/12/17
Autres créances	57.342	147.684
Placements de trésorerie	26.088	196.088
Valeurs disponibles	262.543	25.907
Comptes de régularisation	643	386
Total actifs circulants	345.973	370.065

Les autres créances concernent le solde de la dotation 2018 de la Communauté française (31.460 EUR), de la subvention de la Région wallonne (6.250 EUR), de la subvention 2018 Actiris (7.034 EUR), et d'une créance faisant l'objet d'un plan de paiement (12.599 EUR).

Les principaux avoirs financiers se composent de :

- un placement en compte à terme BELFIUS (26.088 EUR) ;
- des valeurs disponibles principalement constituées du compte à vue BELFIUS (256.242 EUR) et du compte Belfius Treasury Spécial (6.301 EUR).

Comparativement à 2017, l'augmentation des avoirs financiers découle de la baisse du besoin en fonds de roulement, notamment expliquée par un encaissement plus rapide des subsides.

Le compte de régularisation actif est composé de charges à reporter (643 EUR).



II.2 PASSIF

A. CAPITAUX PROPRES

31/12/18 : **316.394**
 31/12/17 : **313.526**

Les capitaux propres après affectation sont constitués de :

	31/12/2017	+	-	31/12/2018
Fonds de réserve non affecté	281.931		-1.767	280.164
Fonds de réserve affecté	29.674	1.767	-29.674	1.767
Résultat reporté des exercices antérieurs	12.615	29.674	-34.424	7.865
Résultat de l'exercice	-34.424	47.886		13.462
Subsides en capital	23.730	1.767	-12.361	13.136
Total des capitaux propres	313.526			316.394

Le fonds de réserve non affecté est constitué du solde de la liquidation de l'IFPME-ALTIS. Il permet de financer le besoin de trésorerie de l'Office. Le transfert au fonds de réserve affecté (1.767 EUR) correspond au montant des investissements 2018 et reste à entériner par le Conseil d'administration

Suite à la décision du Conseil d'administration d'affecter au fonds de réserve le financement des investissements et le coût net de la régularisation-pension, le montant (29.674 EUR) a été prélevé du fonds de réserve affecté et transféré au résultat reporté des exercices antérieurs. De ce fait, ce dernier redevient positif (7.865 EUR) à la clôture de l'exercice 2018.

Le résultat de l'exercice 2018 est un boni de 13.462 €.

Le montant des subsides en capital correspond au montant des dotations prélevées du compte de résultats pour financer l'acquisition d'actifs immobilisés autres que ceux financés par dettes. La variation correspond à l'amortissement sur les subsides. Le montant du prélèvement de subside en capital s'élève à 1.767 EUR en 2018 ; le montant amorti s'élève à 12.361 EUR.

B. DETTES

31/12/18 : 79.924
31/12/17 : 117.478

Les dettes consistent en :	<u>12/2018</u>	<u>12/2017</u>
✓ Dettes à un an au plus :		
○ Dettes commerciales :	34.841	55.972
○ Dettes fiscales, salariales et sociales :	14.985	20.453
✓ Compte de régularisation passif	30.098	41.053
TOTAL	<u>79.924</u>	<u>117.478</u>

Les dettes commerciales comprennent les fournisseurs (4.471 EUR) et les factures à recevoir (30.370 EUR) ; ces dernières concernent :

○ Précompte immobilier 2018	12.000
○ Honoraires réviseur	4.840
○ Honoraires expert-comptable	4.840
○ Taxes communales & parking 2018	4.210
○ Taxe régionale 2018	4.200
○ Décompte carburant T4 2018	250
○ Divers	30
	<u>30.370</u>

Les dettes fiscales salariales et sociales comprennent principalement les dettes relatives aux rémunérations, à savoir le précompte professionnel (5.587 EUR), l'ONSS (10.742 EUR), la provision pécule de vacances (7.846 EUR) et l'avance ONSS (-9.392 EUR).

Le compte de régularisation du passif est composé de produits à reporter (12.598 EUR) et de charges à imputer (17.500 EUR). Les produits à reporter concernent la créance faisant l'objet d'un plan de paiement par un ancien agent. Quant aux charges à imputer, il s'agit d'arriérés de charges locatives.



III. COMPTE DE RÉSULTATS

Les chiffres du compte de résultats sont présentés en annexe 3 ; tous les montants sont exprimés en euro sauf mention contraire.

A. BIENS ET SERVICES DIVERS	31/12/18	181.836
	31/12/17	198.817

Les frais de fonctionnement se détaillent comme suit :

		2018	2017
1	Loyer et charges locatives immeuble H. Debroux	85.683	76.339
2	Frais d'entretien des bureaux	13.085	17.282
3	Frais d'entretien du matériel informatique	3.394	3.778
4	Frais d'électricité	3.602	3.921
5	Frais de téléphone et internet	8.294	7.809
6	Prestations informatiques	5.358	8.233
7	Honoraires	18.064	17.055
8	Assurance	2.996	2.854
9	Activités de promotion	8.471	16.400
10	Frais déplacement	4.626	6.636
11	Leasing voiture	10.734	10.606
12	Frais événement	0	10.193
13	Autres	17.529	17.711
		181.836	198.817

Les principaux frais de fonctionnement supportés par l'Office en 2018 ont été validés par sondages aux contrats/marchés publics et/ou aux pièces justificatives ; de plus, nous nous sommes assurés de la césure correcte des charges ; nous n'avons pas constaté d'anomalies.

Nous commentons le contenu des principales rubriques :

- Loyer et charges locatives immeuble H. Debroux : 85.683

Il s'agit du loyer Avenue H. Debroux (71.683 EUR) et des charges locatives (14.000 EUR).

Ces dernières sont la résultante d'une provision estimée sur base des consommations de l'exercice 2017.

Pour rappel, la charge mensuelle de loyer est réduite chaque trimestre d'un 1/36^{ème} du montant du loyer gratuit obtenu (1er trimestre 2016).

- Frais d'entretien des bureaux : 13.085

Il s'agit des frais de nettoyage des bureaux.

- Frais d'entretien du matériel informatique : 3.394

Ceci concerne les frais liés à l'entretien du matériel informatique et de la téléphonie.

- Frais d'électricité : 3.602

Ceci est relatif à la consommation électricité des parties privatives. Nous avons contrôlé l'exhaustivité de ces frais.

- Frais de téléphone et Internet : 8.294

Il s'agit de l'abonnement à la ligne téléphonique et à la connexion à Internet. Nous avons vérifié l'exhaustivité de ces frais.

- Prestations informatiques : 5.358

Il s'agit de prestations liées l'installation de postes informatiques et aux interventions diverses.

- Honoraires : 18.064

Il s'agit des honoraires de l'expert-comptable (9.196 EUR), du réviseur d'entreprises (4.840 EUR), et des secrétariats sociaux (4.028 EUR). À noter que les prestations de l'expert-comptable comprennent un complément sur l'exercice 2017 (4.356 EUR) ainsi que les provisions pour l'exercice 2018 (4.840 EUR).

- Assurances : 2.996

Les assurances contractées par l'OFFA concernent l'assurance incendie (192 EUR), la RC exploitation (361 EUR), la RC auto (1.081 EUR), la RC administrateurs (1.202 EUR) et la couverture tous risques électroniques (160 EUR).

Activités de promotion : 8.471

En 2018, les activités de promotion concernent essentiellement la promotion sur la formation en alternance à Beez (2.220 EUR), l'insertion publicitaire dans l'agenda des jeunes (2.251 EUR), et la réalisation d'un plan de communication (3.551 EUR).

Elles ont été réduites suite à la décision de la Région wallonne de ne pas augmenter sa dotation.

- Frais de déplacement : 4.626

Les frais concernent le remboursement de frais de voiture pour le personnel de l'Office devant assister à des réunions à l'extérieur. Le remboursement est fixé au tarif en vigueur pour le personnel de la fonction publique en Région wallonne.

- Leasing voiture : 10.734

Il s'agit des frais pour la location du véhicule du fonctionnaire-dirigeant.

- Frais d'événement : 0

En 2017, il s'agissait des prestations de consultance informatique de la société NSI réalisées dans le cadre du projet Cartographie. Ce projet s'est poursuivi en 2018 (phase 2) mais sans mobiliser de nouvelle consultance informatique.

B. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES	31/12/18	393.189
	31/12/17	323.592

En 2018, le personnel propre de l'Office se composait de personnel sous divers statuts :

- Mandat : fonctionnaire dirigeant
- Contrat à durée indéterminée : un chargé de communication, une juriste et une assistante administrative
- CPE Garantie Jeunesse (Actiris) : un assistant administratif (contrat 12 mois prolongé d'un mois jusqu'au 31/12/2018) et un assistant administratif (contrat 12 mois à partir du 01/12/2018)
- Contrat PFI : une auxiliaire administrative (3 mois reconduit 6 mois jusqu'au 30/09/2018)
- Contrat de stage : une universitaire en Sciences du travail en alternance (jusqu'au 30/04/2018)

Les rémunérations ont été réconciliées au récapitulatif annuel du Group S. La provision pour pécule de vacances est déterminée conformément aux règles du personnel contractuel public, soit 7,34 % (double pécule) des rémunérations brutes annuelles.

C. AMORTISSEMENTS	31/12/2018	12.361
	31/12/2017	11.772

Les amortissements sont en accord avec le tableau d'amortissements des immobilisés.

D. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2018	13.408
	31/12/2017	23.058

Concerne les taxes liées au bâtiment H. DEBROUX, à savoir :

- Précompte immobilier ;
- Taxe régionale à charge des titulaires de droits réels sur immeubles ;
- Taxe communale sur les emplacements de parking ;
- Taxe communale sur les surfaces de bureaux.

Notons que les différentes taxes mentionnées ci-dessus sont enrôlées à charge du syndic de l'immeuble et font l'objet d'une répartition entre les locataires sur base des quotités, nombre de parking et nombre de m² respectifs. Les charges de 2018 ont fait l'objets de provisions, estimées sur base des charges 2017.

E. CHARGES FINANCIÈRES	31/12/2018	688
	31/12/2017	394

Ces charges concernent principalement les frais bancaires.



F. PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2018	602.587
	31/12/2017	511.618

Les produits 2018 se ventilent comme suit :

<u>Dotations</u>		
Région Wallonne	284.000	
Fédération Wallonie-Bruxelles	157.300	
COCOF	95.000	
<u>Subventions</u>		
Subventions spécifiques Région Wallonne	29.144	
Subvention Actiris (premier emploi)	28.840	
Subvention UNMFREO	6.430	
<u>Autres</u>		
Récupération diverses	3.600	
Divers	39	
Total brut	604.353	
Prélèvement subside en capital	(1.767)	
Total brut	602.587	

La dotation structurelle (536.300 EUR) est inférieure au budget suite à la limitation de la dotation wallonne au niveau de 2017.

Les subventions spécifiques Région wallonne (29.144 EUR) portent sur le financement de la cartographie de l'Alternance (subvention 2017/2018) et sur la couverture partielle des frais de fonctionnement en relation directe avec la formation qualifiante. Le produit est reconnu au prorata des dépenses réellement encourues en 2018.

La subvention Actiris (28.840 EUR) couvre la rémunération de l'assistant administratif jusque fin novembre 2018. Un 13^{ème} mois a été provisionné au prorata de 11/12^{ème}.

La subvention de l'Union nationale des maisons familiales rurales dans le cadre du projet européen d'échange INNOVET/ Erasmus + couvre la période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019. Le montant reconnu en 2018 (6.430 EUR) correspond au budget 2018.

Le montant du prélèvement et transfert en subside en capital (1.767 EUR) correspond à la quote-part des immobilisations acquises au cours de l'année non financée par emprunt.



H. PRODUITS FINANCIERS	31/12/2018	12.377
	31/12/2017	11.759

Ceci concerne principalement l'amortissement du subside en capital (12.361 EUR).



CHAPITRE III - RECOMMANDATIONS

Recommandation 2018

- Cadre budgétaire et comptable

Les projets de décret WB FIN II et son arrêté d'exécution dressent de nouvelles obligations en matière budgétaire et comptable.

Il conviendrait d'établir un inventaire des modifications que ce nouveau cadre nécessite, les actions à entreprendre et un calendrier de mise en œuvre.

Suivi des recommandations des années antérieures

- Charges locatives & taxes communales et régionales

Le suivi des charges locatives est complexe du fait du déménagement et du double changement de propriétaire du bâtiment. De plus, il existe un retard de cinq trimestres dans la facturation.

Suivi 2018

Du fait du retard de facturation des charges locatives, des provisions ont été établies sur base de la facturation moyenne des trois premiers trimestres 2017. Quant aux taxes communales et régionales, l'OFFA a obtenu gain de cause pour la partie contestée des factures 2017 et 2016.

- Manuel des procédures

Dans le cadre de la mise en place de la structure, l'Office a établi un règlement interne et diverses procédures administratives. Vu que la structure est amenée à s'étoffer, nous recommandons la mise en place d'un manuel des procédures administratives et comptables.

Suivi 2018

La recommandation est partiellement réalisée et l'élaboration du manuel de procédures se poursuit en 2019.

CHAPITRE IV - CONCLUSION

Conformément aux prescriptions légales régissant nos attributions, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exécution de notre mission de réviseur d'entreprises auprès de l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA) pour l'exercice 2018.

Les commentaires à retenir de nos contrôles et vérifications – contrôles exécutés par sondages – ont été consignés dans le présent rapport.

Nous avons tout mis en œuvre en vue de nous assurer de la consistance des biens et avoirs enregistrés à l'actif et des dettes comptabilisées au passif.

En conclusion, les états financiers (bilan et compte de résultats) relatifs à la situation de l'OFFA arrêtée pour l'exercice 2018 sont certifiés sans réserve, exacts et conformes aux écritures.

Gosselies, 7 mars 2019

RSM INTERAUDIT SCRL
REPRÉSENTÉE PAR



PIERRE WARZÉE,
RÉVISEUR D'ENTREPRISES
ASSOCIÉ

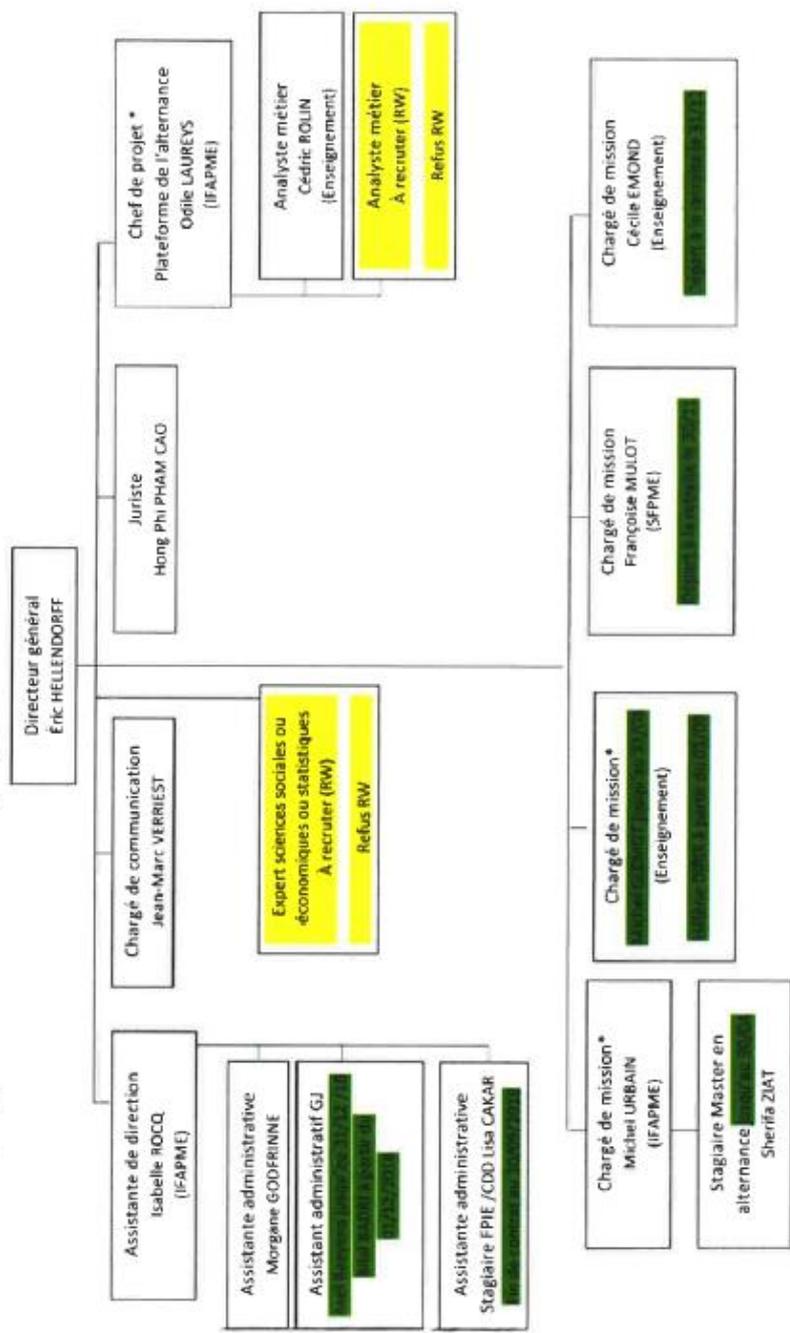
ANNEXES

- Annexe 1 : Organigramme au 31 décembre 2018
- Annexe 2 : Bilans comparatifs au 31 décembre 2017 et 2018
- Annexe 3 : Comptes de résultats comparatifs au 31 décembre 2017 et 2018

ANNEXE 1 ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2018

A handwritten blue arrow pointing downwards, located in the lower right quadrant of the page.

1. Organigramme de l'OFFA au 31/12/2018



ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Actifs immobilisés	50.345	60.939	Capitaux propres	316.394	313.526
II. Immobilisations incorporelles	766	1.531	IV. Fonds de réserve	281.931	311.605
III. Immobilisations corporelles	12.370	22.199	A. Fonds de réserve non affecté	280.164	281.931
C. Mobilier et matériel roulant	12.370	22.199	B. Fonds de réserve affecté	1.767	29.674
D. Location-financement & droits similaires	0	0	V. Résultat reporté	21.327	(21.809)
IV. Immobilisations financières	37.209	37.209	VI. Subside en capital	13.136	23.730
Actifs circulants	345.973	370.065	Dettes	79.924	117.478
VII. Créances à un an au plus	57.342	147.684	VIII. Dettes à plus d'un an		
VIII Placements de trésorerie	26.088	196.088	IX. Dettes à un an au plus	49.826	76.425
IX. Valeurs disponibles	262.543	25.907	B. Dettes commerciales	34.841	55.972
X. Compte de régularisation	0	386	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	14.985	20.453
TOTAL ACTIF	396.318	431.004	TOTAL PASSIF	396.318	431.004

ANNEXE 3 COMPTES DE RÉSULTATS COMPARATIFS

	2018	2017
Dotations structurelles	536.300	472.500
Subventions spécifiques Région wallonne	29.144	20.879
Subvention Actiris	28.840	30.291
Autres	10.069	3.844
Prélèvements subsides en capital	(1.767)	(15.896)
<i>Total des ventes et prestations</i>	602.586	511.618
Biens et services divers	181.836	198.817
Rémunérations-charges sociales	393.189	323.592
Amortissements	12.362	11.773
Autres charges d'exploitation	13.408	23.058
<i>Total du coût des ventes et prestations</i>	600.795	557.240
Produits financiers	12.377	11.772
Charges financières	688	394
Précompte mobilier	18	180
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13.462	(34.424)

Résultat de l'exercice	13.462	(34.424)
Résultat reporté des exercices antérieurs	(21.809)	12.615
RÉSULTAT A AFFECTER	(8.347)	(21.809)
Prélèvement sur le fonds de réserves non affecté	-1.767	-29.674
Affectation au fonds de réserves affecté	1.767	29.674
Prélèvement sur le fonds de réserve affecté	29.674	
AFFECTATION AU RÉSULTAT REPORTE	21.327	(21.809)



Annexe 6 : Situation trésorerie au 31/12/2018

Situation de la trésorerie de l'OFFA fin de mois					
	1) Belfius Treasury Special BE40 0910 2139 1963	2) Compte de réserve BE51 0910 2139 1862	3) Garantie locative BE71 0910 1979 6921	4) Compte à vue BE57 0910 2136 9735	TOTAL
31-12-16	- €	274.122,86 €	36.588,91 €	110.879 €	421.590,77 €
31-01-17	- €	256.087,86 €	36.588,91 €	88.292,63 €	380.969,40 €
28-02-17	- €	256.087,86 €	36.588,91 €	70.814,71 €	363.491,48 €
31-03-17	- €	206.087,86 €	36.588,91 €	53.061,15 €	295.737,92 €
30-04-17	300,00 €	256.087,86 €	36.588,91 €	160.189,32 €	453.166,09 €
31-05-17	600,00 €	256.087,86 €	36.588,91 €	144.441,71 €	437.718,48 €
30-06-17	900,00 €	256.087,86 €	36.588,91 €	125.372,73 €	418.949,50 €
31-07-17	1.200,03 €	256.087,86 €	36.588,91 €	127.544 €	421.420,80 €
31-08-17	1.500,03 €	256.087,86 €	36.588,91 €	55.814,88 €	349.991,68 €
30-09-17	1.800,03 €	256.087,86 €	36.588,91 €	119.676,65 €	414.153,45 €
31-10-17	2.100,11 €	256.087,86 €	36.588,91 €	65.333,05 €	360.109,93 €
30-11-17	2.400,11 €	256.087,86 €	36.588,91 €	57.697,21 €	352.774,09 €
31-12-17	2.700,11 €	196.087,86 €	36.588,91 €	23.206,78 €	258.583,66 €
31-01-18	3.000,24 €	116.087,86 €	36.588,91 €	13.889,46 €	169.566,47 €
28-02-18	3.300,24 €	76.087,86 €	36.588,91 €	55.359,51 €	171.336,52 €
31-03-18	3.600,24 €	76.087,86 €	36.588,91 €	12.033,19 €	128.310,20 €
30-04-18	3.900,41 €	26.087,86 €	36.588,91 €	41.505,01 €	108.082,19 €
31-05-18	4.200,41 €	26.087,86 €	36.588,91 €	204.531,41 €	271.408,59 €
30-06-18	4.500,41 €	26.087,86 €	36.588,91 €	260.035,09 €	327.212,27 €
31-07-18	4.800,63 €	26.087,86 €	36.588,91 €	157.570,47 €	225.047,87 €
31-08-18	5.100,63 €	26.087,86 €	36.588,91 €	164.483,38 €	232.260,78 €
30-09-18	5.400,90 €	26.087,86 €	36.588,91 €	128.526,48 €	196.604,15 €
31-10-18	5.700,90 €	26.087,86 €	36.588,91 €	62.671,55 €	131.049,22 €
30-11-18	6.000,90 €	26.087,86 €	36.588,91 €	112.888,47 €	181.566,14 €
31-12-18	6.300,90 €	26.087,86 €	36.588,91 €	256.242,30 €	325.219,97 €

Annexe

Annexe 7 : Tableau des questions adressées à l'OFFA

Opérateur type	Thème Questions	Question	Média	Date accusé réception	Date réponse
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	reprise anticipée après congé maternité	Tél	26-02-19	26-02-19
entreprise	P2	demande de suivi	mail	25-01-19	25-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	27-12-18	15-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	27-12-18	15-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	27-12-18	15-01-19
IFAPME	P3	Exception condition éligibilité pour P3	mail	04-01-19	04-01-19
apprenant	P3	demande de suivi	Site	07-01-19	07-01-19
IFAPME	P3	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
apprenant	P3	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
apprenant	P3	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
entreprise	Primes info générale (RW, BXL, ...)	demande d'info	mail	07-01-19	15-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	07-01-19	15-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
CEFA	agrément	chgt de société gérant 1 enseigne JBC. Nv contrat ?	Tél	07-01-19	07-01-19
IFAPME	P3	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
apprenant	P3	demande de suivi	mail	07-01-19	07-01-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	07-02-19	07-02-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	08-01-19	15-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	08-01-19	15-01-19
IFAPME	P3	demande de suivi	mail	08-01-19	15-01-19
IFAPME	P3	demande de suivi	mail	08-01-19	15-01-19
coach	agrément	Agrément valable pour tous les opérateurs ?	mail	31-01-19	31-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	déduction du paiement en cas d'absence cours	site	07-02-19	07-02-19
CEFA	agrément	demande liste d'agrément	mail	09-01-19	17-01-19
IFAPME	P2	demande de suivi	mail	09-01-19	17-01-19
IFAPME	agrément	recherche agrément existant	mail	09-01-19	17-01-19

CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	09-01-19	17-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	10-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	10-01-19	17-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	10-01-19	17-01-19
CEFA	Primes info générale (RW, BXL, ...)	demande de suivi	mail	10-01-19	17-01-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	10-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	10-01-19	17-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	10-01-19	14-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Inscriptions mutu +18ans. Oblig si < 2400€/mois	site	07-02-19	07-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	conditions rupture unilatérale	mail	10-01-19	21-01-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	11-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	11-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	11-01-19	17-01-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	11-01-19	17-01-19
CEFA	Application temporaire	encodage	mail	14-01-19	15-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	14-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	14-01-19	17-01-19
entreprise	agrément	demande de suivi	mail	14-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	14-01-19	17-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	15-01-19	17-01-19
entreprise	P2	demande d'infos	Tél	29-01-19	29-01-19
CEFA	p2	info : délai transmission demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	16-01-19	18-01-19
coach	agrément	conditions tuteur	Tél	16-01-19	25-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	16-01-19	18-01-19
IFAPME	agrément	recherche agrément existant	mail	16-01-19	18-01-19

IFAPME	agrément	recherche agrément existant	mail	16-01-19	18-01-19
CEFA	p2	suivi des dossiers tous	mail	29-01-19	29-01-19
coach	agrément	agrément partiel ? Compétence non vue en entreprise. Travail chez un collègue ?	Tél	17-01-19	17-01-19
apprenant	P3	demande de suivi	mail	17-01-19	18-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	17-01-19	18-01-19
DG06	P2	demande de suivi	mail	17-01-19	17-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	18-01-19	18-01-19
CEFA	p2	demande de suivi	mail	29-01-19	29-01-19
CEFA	P1	demande de suivi	mail	21-01-19	24-01-19
IFAPME	agrément	recherche agrément existant	mail	21-01-19	24-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	21-01-19	24-01-19
IFAPME	P2	demande de suivi	mail	29-01-19	29-01-19
coach	agrément	agrément partiel ? Compétence non vue en entreprise. Travail chez un collègue ?	mail	30-01-19	30-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	CA : éligible prime Tuteur pour jeunes peu qualifiés ?	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	22-01-19	24-01-19
CEFA	Primes info générale (RW, BXL, ...)	conditions tuteur	mail	22-01-19	24-01-19
IFAPME	P2	demande de suivi	mail	22-01-19	24-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	22-01-19	24-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Prime de fin d'année - CP 201	mail	22-01-19	24-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	prime de fin d'année apprenant vente	mail	24-01-19	24-01-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
IFAPME	agrément	recherche agrément existant	mail	23-01-19	24-01-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19

CEFA	Contrat d'alternance infos	changement de n°BCE	mail	24-01-19	24-01-19
IFAPME	P2	demande de suivi	Mail	24-01-19	28-01-19
CEFA	P3	demande de suivi	mail	24-01-19	24-01-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	24-01-19	24-01-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	24-01-19	25-01-19
IFAPME	agrément	recherche agrément existant	mail	25-01-19	25-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	vacances annuelles : prendre avant la fin du contrat ?	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	p3	suivi	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	PFA dans CP 211	Mail	26-02-19	05-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	quel coach compétent ?	mail	25-01-19	25-01-19
entreprise	p2	demande de suivi	Tél	25-01-19	25-01-19
IFAPME	p3	demande de suivi	mail	29-01-19	29-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	chômage temporaire	site	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	CA CP 201 : prime de fin d'année ?	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	P3	demande d'info	Tél	28-01-19	28-01-19
IFAPME	P3	demande de suivi	mail	29-01-19	29-01-19
apprenant	p3	demande suivi	Site	04-02-19	04-02-19
IFAPME	p2	tuteur agréée : formateur IFAPME dispense tutorat ?	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	travail du dimanche	Site	04-02-19	04-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	P3		Tél	29-01-19	29-01-19
CEFA	P2	demande suivi suite	mail	29-01-19	29-01-19
IFAPME	P3	demande de suivi	mail	29-01-19	29-01-19
CEFA	P2	date limite envoi formulaire demande papier	Tél	29-01-19	29-01-19
entreprise	agrément	demande d'info	Site	04-02-19	04-02-19

IFAPME	agrément	demande d'info	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	agrément	demande d'info	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	p2	demande suivi	mail	04-02-19	04-02-19
entreprise	p2	demande suivi	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	rupture de CA pdt suspension	site	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément (10 demandes)	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Chômage pour causes d'intempérie	Mail	29-01-19	29-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	contrat suspendu. Rupture sans préavis par l'apprenant			
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
DG06	P2	demande suivi	mail	30-01-19	31-01-19
apprenant	P3	demande suivi	mail	31-01-19	31-01-19
DG06	p3	demande suivi	mail	31-01-19	31-01-19
CEFA	p2	demande suivi	mail	11-02-19	11-02-19
coach	Contrat d'alternance Sociojuridique	Mobilité inter régionale	Mail	30-01-19	30-01-19
CEFA	p2	demande suivi	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	chômage temporaire	mail	04-02-19	04-02-19
Organisation patronale	Contrat d'alternance Sociojuridique	engagement d'un apprenant sous CA pour une mission d'interim	Site	04-02-19	04-02-19
CEFA	P2	demande suivi suite	mail	31-01-19	31-01-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique		Tél	31-01-19	31-01-19
CEFA	p2	suivi des dossiers	Tél	04-02-19	04-02-19
IFAPME	agrément	demande info agrément 2 demandes	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19

coach	agrément	Agrément partiel / formation dans deux salons	mail	31-01-19	31-01-19
coach	agrément	vérification systématique par l'OFFA/idem capacité	Tél	31-01-19	31-01-19
CEFA	p2	demande suivi global année 2017/18	mail	01-02-19	01-02-19
DG06	P2	demande suivi	mail	01-02-19	01-02-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	01-02-19	01-02-19
CEFA	Contrat d'alternance pédagogique	métier visé ? Intitulé de formation ?	mail	01-02-19	01-02-19
CEFA	p2	demande suivi global année 2017/18	mail	01-02-19	01-02-19
entreprise	p2	demande suivi	mail	01-02-19	01-02-19
entreprise	p2	demande suivi	mail	01-02-19	01-02-19
CEFA	p2	demande suivi	Tél	01-02-19	01-02-19
CEFA	agrément	recours refus agrément	mail	01-02-19	01-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	augmentation allocation apprentissage	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	payement trajet domicile lieu de formation	site	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	payement trajet domicile lieu de formation chantier construction	site	04-02-19	04-02-19
coach	agrément	délain visite pour agrément : plus d'un mois ?	mail	04-02-19	04-02-19
IFAPME	agrément	demande	mail	04-02-19	04-02-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	Contrat d'alternance pédagogique	dérogation 5 année exp tuteur : contrat étudiant ?	Tél	04-02-19	04-02-19

CEFA	p2		Tél	04-02-19	04-02-19
IFAPME	agrément	demande d'info	mail	04-02-19	04-02-19
entreprise	p2	demande suivi	mail	07-02-19	07-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Remboursement des frais de transport	Mail	04-02-19	04-02-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	mail	05-02-19	08-02-19
IFAPME	p2	info	Tél	05-02-19	05-02-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	07-02-19	07-02-19
CEFA	P3	demande suivi	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	p1	demande info	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
Secrétariat social	Contrat d'alternance Sociojuridique	maladier pendant un repos compensatoire	mail	07-02-19	07-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	recherche agrément existant	Mail	07-02-19	08-02-19
IFAPME	p3	info	mail	07-02-19	07-02-19
entreprise	p2	demande suivi	Tél	07-02-19	07-02-19
apprenant	p3	demande suivi	site	07-02-19	07-02-19
Syndicats	CAI	relance CAI HORECA	mail	11-02-19	11-02-19
entreprise	p2	demande suivi	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Mutuelle	Mail	10-01-19	07-02-19
Secrétariat social	Contrat d'alternance Sociojuridique	Repos compensatoire	Mail	06-02-19	07-02-19
CEFA	p2	demande suivi	mail	11-02-19	11-02-19
IFAPME	agrément	demande mot de passe	site	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19

CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
apprenant	Contrat d'alternance Sociojuridique	Plafonds personne à charge - contrat étudiant	Mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande mot de passe	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
IFAPME	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	11-02-19	11-02-19
Parent	P3	demande info	Tél	11-02-19	11-02-19
coach	agrément	divergence avec un opérateur : procédure ?	Tél	11-02-19	11-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Indexation des allocations d'apprentissage	Mail	01-02-19	11-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	PFA dans CP 211 et 311	Mail	11-02-19	05-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Trajets domicile > travail			
apprenant	p3	demande suivi	site	12-02-19	12-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	P3	demande suivi	mail	12-02-19	12-02-19
cefa	agrément	demande info agrément	mail	12-02-19	12-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	14-02-19	14-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	14-02-19	14-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	14-02-19	14-02-19
Parent	p3	demande info	site	12-03-19	12-03-19
CEFA	p2	demande suivi	mail	14-02-19	14-02-19

CEFA	agrément	demande info agrément	mail	14-02-19	14-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
IFAPME	p3	demande suivi	mail	14-02-19	14-02-19
IFAPME	p2	demande suivi	mail	14-02-19	14-02-19
IFAPME	p2	demande suivi	mail	14-02-19	14-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	chômage temporaire : conditions de jours de travail ?	Tél	18-02-19	18-02-19
IFAPME	P2	demande suivi	mail	18-02-19	18-02-19
IFAPME	p2	demande suivi	mail	18-02-19	18-02-19
ACTIRIS	Coordonnées opérateurs		mail	18-02-19	18-02-19
coach	Contrat d'alternance Sociojuridique	conditions octroi agrément provisoire	mail	18-02-19	18-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément	mail	18-02-19	18-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	calcul des congés si app passe d'1 employeur à 1 ôtre	Tél	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande info agrément- refus - commission	Tél	19-02-19	19-02-19
CEFA	Primes info générale (RW, BXL, ...)	infos primes bruxelloises	Tél	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19
IFAPME	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	congés payé apprenants	Tél	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	congé de paternité ???	Tél	19-02-19	19-02-19
IFAPME	p3	demande de suivi	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	p2	demande de suivi	Tél	19-02-19	19-02-19
CEFA	p2	demande de suivi	mail	19-02-19	19-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	19-02-19	19-02-19

CEFA	p2	demande de suivi	mail	20-02-19	20-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	p2	demande de suivi	mail	20-02-19	20-02-19
IFAPME	p2	demande de suivi	Tél	20-02-19	20-02-19
coach	agrément	délai pour avis agrément : dépassement	mail	21-02-19	21-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	retrait agrément : non respect délai paiement rétrib	mail	21-02-19	21-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	paiement avantage extra légaux : alloc. Fam ???	mail	21-02-19	21-02-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	25-02-19	25-02-19
IFAPME	p3	demande de suivi	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Rétribution de l'apprenant	Mail	21-02-19	21-02-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	Application temporaire	encodage changement de CEFA même employeur	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	P2	demande de suivi	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	agrément		mail	07-03-19	07-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	agrément	demande	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	p3	demande de suivi	Tél	25-02-19	25-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	absences cours. Résiliation contrat	mail	25-02-19	25-02-19
apprenant	Contrat d'alternance Sociojuridique	travail étudiant et CA	site	25-02-19	25-02-19
CEFA	p2	demande de suivi	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	p3	demande de suivi	mail	25-02-19	25-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Chômage temporaire	Mail	18-02-19	25-02-19
DREMT	agrément	demande	Mail	27-02-19	27-02-19

CEFA	Primes info générale (RW, BXL, ...)	date antérieure signature formulaire / signature CA	Tél	26-02-19	26-02-19
IFAPME	agrément	demande	mail	26-02-19	26-02-19
CEFA	Contrat d'alternance pédagogique	exclusion du CEFA quid du CA	Tél	26-02-19	26-02-19
CEFA	Application temporaire	demande d'un nouvel identifiant	Tél	26-02-19	26-02-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	CA éligible pour la carte Impulsion ?	mail	07-03-19	07-03-19
entreprise	Contrat d'alternance Sociojuridique	Congé de maternité	Mail	26-02-19	26-02-19
CEFA	agrément	demande	Mail	06-03-19	06-03-19
entreprise	p1	demande suivi	mail	04-03-19	
DREMT	Contrat d'alternance Sociojuridique	exclusion élève CEFA. Préavis pour rupture CA ?	Tél	27-02-19	27-02-19
entreprise	p2	demande suivi	mail	04-03-19	04-03-19
DG06	P1	demande suivi	Mail	06-03-19	06-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Travail à l'étranger : assurance ???	mail	07-03-19	07-03-19
CEFA	agrément	mme patron. CHGT BCE, UE, statut : nouvel AGrt ?	mail	07-03-19	07-03-19
CEFA	agrément	CP 119 pas de coach. Qui fait la visite ?	mail	07-03-19	07-03-19
CEFA	P2	demande d'info chgt N° compte entreprise	site	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	06-03-19	06-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	06-03-19	06-03-19
Réseau enseignement	Alternance statistiques	demande d'infos statistiques	mail	04-03-19	04-03-19
CEFA	P2	demande suivi	mail	07-03-19	07-03-19
Parent	Contrat d'alternance Sociojuridique	exclusion et fin de contrat: préavis ?	site	07-03-19	07-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	travail CA/ contrat étudiant : mme BCE UE différente	site	12-03-19	12-03-19

CEFA	agrément	nouvel adrsse UE Quid agrément ?	site	13-03-19	13-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	06-03-19	06-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	absences cours. Résiliation contrat	Tél	01-03-19	01-03-19
CEFA	P1	demande de formulaire actualisés	mail	04-03-19	04-03-19
entreprise	p2	demande suivi	Mail	06-03-19	06-03-19
CEFA	p2		mail	07-03-19	07-03-19
Admin Enseignement	OFFA	personnel détaché de l'Ense.	mail	07-03-19	07-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Congé de paternité	Tél	01-03-19	01-03-19
coach	agrément	avis d'initiative. Transmission aux opérateurs	mail	04-03-19	04-03-19
IFAPME	p3	demande d'info	mail	04-03-19	04-03-19
Université	Alternance dispositifs	renseignement sur le périmètre de l'OFFA	Mail	07-03-19	07-03-19
entreprise	P2	Demande de suivi	Tél	07-03-19	07-03-19
IFAPME	P2	demande suivi	Tél	07-03-19	07-03-19
IFAPME	P3	demande suivi	mail	07-03-19	07-03-19
IFAPME	P3	demande d'info	mail	07-03-19	07-03-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	08-03-19	08-03-19
Secrétariat social	P1	demande suivi	Tél	08-03-19	08-03-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	11-03-19	11-03-19
entreprise	P2	demande suivi	Tél	11-03-19	11-03-19
CEFA	p2	erreur encodage données	Tél	11-03-19	11-03-19
IFAPME	P3	demande suivi	mail	11-03-19	11-03-19
entreprise	P2	demande suivi	Tél	11-03-19	11-03-19
CEFA	P2	demande suivi	Tél	11-03-19	11-03-19
CEFA	agrément	demande	Tél	11-03-19	11-03-19
CEFA	P2	demande suivi	Tél	11-03-19	11-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	11-03-19	11-03-19
coach	agrément	agrément partiel	mail	11-03-19	11-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19

CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Absen sous certif.med. OK si CE envoie méde conseil	Tél	12-03-19	12-03-19
CEFA	P2	demande suivi	Tél	12-03-19	12-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Exclusion définit apprenant Ecole. Procédure rupt CA	site	12-03-19	12-03-19
IFAPME	agrément	demande	mail	12-03-19	12-03-19
CEFA	agrément	demande	mail	13-03-19	13-03-19
CEFA	agrément	métiers employés quel coach	site	14-03-19	14-03-19
CEFA	agrément	5 demandes	mail	14-03-19	14-03-19
cefa	P2	état de situation	mail	14-03-19	14-03-19
DREMT	Contrat d'alternance Sociojuridique	signature contrat mineur étranger non Accomp ?	Tél	14-03-19	14-03-19
apprenant	p3	demande suivi	mail	14-03-19	14-03-19
entreprise	agrément	demande info	Tél	14-03-19	14-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	14-03-19	20-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	14-03-19	20-03-19
coach	agrément	RA d'entreprise décidé par op. Rôle du coach.	site	21-03-19	21-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique		Tél	18-03-19	18-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	20-03-19	20-03-19
CEFA	agrément	contrat en ventre chez Quicvk. Agrément ?	mail	21-03-19	21-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	CP 200 ???	mail	21-03-19	21-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	barème+frais déplacement dépasse plafond alloc	Site	21-03-19	21-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	19-03-19	20-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	20-03-19	20-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	chgt statut jur. Nv contrat ? Nvl agrément ? Nvelle P2	mail	21-03-19	21-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	25-03-19	25-03-19

CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	Suspension pour cause de maladie	Tél	20-03-19	20-03-19
IFAPME	p2	demande situation	mail	21-03-19	21-03-19
DG06	p3	demande situation	mail	21-03-19	21-03-19
CEFA	P2	demande situation	mail	21-03-19	21-03-19
CEFA	agrément	contrat mécanicien ds station monteur pneu ?	mail	21-03-19	21-03-19
IFAPME	p2	demande situation	mail	21-03-19	21-03-19
DREMT	Contrat d'alternance Sociojuridique	signature contrat app mineur par parent ? Opérateur ?	Tél	21-03-19	21-03-19
DREMT	Contrat d'alternance Sociojuridique	congé entreprise non prévu. Quid alloc apprenant ?	Tél	21-03-19	21-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	signature en Flandres ?	Tél	21-03-19	21-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	25-03-19	25-03-19
Réseau enseignement	agrément	demande	Mail	25-03-19	25-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	25-03-19	25-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	25-03-19	25-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	25-03-19	25-03-19
CEFA	Contrat d'alternance Sociojuridique	chgt statut jur. Nv contrat ? Nvl agrément ? Nvelle P2	mail	25-03-19	25-03-19
CEFA	agrément	demande	Mail	27-03-19	27-03-19

Annexe 8 : Rapport de synthèse CEDEFOP

Analyse thématique par pays sur les systèmes d'apprentissage en Belgique francophone.

Note en vue de la réunion du 2 octobre 2018 avec le panel d'experts nationaux

1. Introduction

Dans le cadre de son travail pour soutenir les pays qui réforment ou mettent en œuvre des réformes de l'apprentissage, le CEDEFOP effectue une analyse indépendante thématique sur l'apprentissage en Belgique francophone, en se concentrant sur le champ du "contrat d'alternance"⁷. Le but du projet est l'identification de domaines d'intérêt sur le plan des réformes ou de la politique à mener - ou sur le plan des pratiques orientées « solutions », sur la base d'une analyse approfondie des forces et des faiblesses relatives au cadre d'analyse. Les informations ont été recueillies à l'occasion de deux séries d'entretiens, l'une avec des écoles, des entreprises, des apprentis (la phase 1 de l'enquête) et l'autre avec les responsables et les décideurs politiques (phase 2 de l'enquête).

Dans la première phase de l'enquête, au total, 18 directeurs / référents / et autres membres du personnel d'établissements d'enseignement et de formation ont été interviewés, de même que 22 apprentis et 11 entreprises (faisant un total de 51 entretiens). Dans la deuxième phase de l'enquête un total de 23 décideurs ont été interviewés sur un total de 29 personnes identifiées (six entretiens sont toujours en cours de planification). Quatre entretiens ont été menés en groupe (au minimum deux personnes) et 11 entretiens ont été des entretiens individuels (dont 6 entretiens ont eu lieu en face à face)⁸.

Il a été demandé aux interviewés de la deuxième phase de se pencher sur les questions clés identifiées à l'occasion la première phase de l'enquête et d'identifier les domaines potentiels de réforme ainsi que des suggestions en terme d'actions à mener pour les décideurs politique de manière à accroître les niveaux de participation dans « la formation en alternance » et d'en améliorer le statut (la perception), en vue de la mise en œuvre du régime actuel ou de réformes futures

2. Résumé des questions clés base de la phase 2 de l'enquête

La première phase de l'enquête se concentrait spécifiquement sur la place de l'apprentissage dans les systèmes d'enseignement et de formation ; sur les contenus de formation, sur les compétences attendues en fin d'apprentissage ; et sur la participation des entreprises dans le système de même que

⁷ Le focus géographique de l'enquête thématique flash est la Communauté française de Belgique et l'enquête se concentre sur l'apprentissage dans la formation professionnelle ainsi que formalisé dans le "contrat d'alternance" mis en œuvre par les CEFA, l'IFAPME et le SFPME.

⁸ Au cours de la seconde phase, des interviews ont été menées avec des représentants de l'IFAPME, de l'EFE, l'OFFA, des Cabinet des Ministres, de l'Enseignement Fédération Wallonie-Bruxelles, d'Agoria, du FOREm, du SFMQ, de l'UCM, de la FGTB, d'Alimento, de Constructiv, et des experts indépendants.

sur l'aide qui leur est apportée. Comme résultat de la première phase de l'enquête, deux séries de défis ont été définis (voir la section ci-dessous).

2.1 Première série de questions clés : FONCTION ; IDENTITE, VALEUR

Une définition peu claire (enseignement ou formation orientée emploi)

Il y a une incohérence, par nature, entre la fonction socio-économique de « la formation en alternance » et la poursuite de son objectif principal : un enseignement et une formation obligatoire menant à une qualification reconnue pour les jeunes par opposition à une formation à visée d'emploi et d'outil de recrutement pour les entreprises.

Cette incohérence peut être prise en compte pour expliquer les écarts dans les efforts de formation au sein des différentes entreprises, la faible qualité de la formation, la vision sectorielle ou plus générale de la formation transmise au sein des entreprises, etc.

Une identité non clairement établie

Il y a une difficulté pour les opérateurs, les apprenants et leurs parents, les entreprises, etc., à faire la différence entre « la formation en alternance » proposée par les CEFA et celle proposée à l'IFAPME et le SFPME tant au plan formel (en termes de caractéristiques) que substantiellement (en terme de qualifications pouvant être acquises).

Au niveau du système, il y a le manque de clarté sur le lien entre les qualifications délivrées par les deux sous-ensembles (CEFA et IFAPME/SFPME) et les autres qualifications (Note du traducteur : délivrée dans le système traditionnel de plein exercice), aussi bien que sur sa valeur sur le marché du travail et sur les possibilités à poursuivre une formation supérieure. En conséquence, les choix des apprenants (entre le CEFA et l'IFAPME/SFPME) dépendent souvent des coïncidences ou des considérations pratiques (comme la distance de transport entre la maison et le centre de formation et l'accessibilité par le transport public).

Relativement à la fonction d'emploi que les entreprises associent avec « la formation en alternance », il y a une difficulté à différencier « la formation en alternance » d'autres formations à visée d'emploi, ce qui représente une difficulté principalement pour les entreprises dans leur choix de l'une ou l'autre option. Les entreprises sont surtout conscientes de quelques différences marquantes (comme le nombre de jours passés sur le lieu de travail et le niveau des apprentis) et non pas des détails de chaque dispositif.

Valeur sur le plan de l'enseignement et de la formation professionnelle

En plus de l'obtention d'une qualification secondaire supérieure, ce qui peut être réalisé de différentes autres manières, il n'apparaît pas clairement pourquoi un apprenant devrait opter pour « la formation en alternance ». Il est vrai que dans « la formation en alternance », les élèves « apprennent en faisant », mais l'enseignement de plein exercice a une valeur éducative plus forte et une meilleure image. En ce qui concerne les résultats en matière d'employabilité, il est vrai que les perspectives d'emploi ne sont pas mauvaises à

court terme, mais dans le long terme ceci pourrait ne pas se vérifier. Il n'est également pas clair de savoir si les différents types de qualifications sont adaptés aux différentes attentes du marché du travail.

Pour conclure, l'argument de vente qui peut se définir par la formule « apprendre en faisant », n'a pas démontré clairement sa valeur en terme éducatif et au regard des résultats sur le marché du travail après l'obtention du diplôme (Note du traducteur : ou de la qualification).

2.2 Deuxième série de questions clés : COMPETITION

Compétition en interne du dispositif

Les opérateurs liés au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, sont en compétition pour le même public cible d'apprenants et d'entreprises. La compétition interne se joue sur deux niveaux :

- entre les établissements d'enseignement de plein exercice et les opérateurs de « formation en alternance » CEFA, IFAPME et SFPME ;
- entre les opérateurs de « formation en alternance » CEFA et les opérateurs IFAPME/SFPME.

En l'absence d'une valeur ajoutée claire au plan de l'enseignement et de la formation professionnelle (problème 3 ci-dessous), la « formation en alternance » demeurera un second choix (relativement à l'enseignement de plein exercice). L'offre de formation de type « alternance » par les trois types d'opérateurs (Note : CEFA/IFAPME/SFPME) peut conduire à une utilisation des ressources non efficaces au sein du dispositif « formation en alternance » (par exemple : classes à taille réduite, ressources limitées pour des investissements dans les ateliers/laboratoires liés à l'enseignement de la pratique).

Compétition en externe

La compétition externe se joue entre la « formation en alternance » et les autres dispositifs. La perception des employeurs de la « formation en alternance » (par exemple au regard des fonctions d'éducation et d'insertion professionnelle (problème 1) ainsi que de la valeur ajoutée [note du traducteur : de la formation en alternance] (problème 3)) a pour conséquence que, souvent, les employeurs engagent des candidats provenant d'autres filières à la place des apprenants de la filière « formation en alternance ». De la même manière, cela a pour conséquence de moindres opportunités pour les apprenants de la « formation en alternance ».

3. Principaux résultats : domaines de réformes et suggestions d'actions

Les personnes rencontrées au cours de la deuxième série d'entretiens ont confirmé les résultats obtenus à l'issue de la première, allant au-delà en contextualisant les défis identifiés. Sur bases des défis ci-dessus, l'analyse des deux séries d'interviews, a pu définir des domaines de réformes et des suggestions d'actions. Veuillez noter que les actions suggérées sont basées sur les avis des personnes interrogées. Pour chaque domaine de réforme, nous avons soulevé un certain nombre de questions qui seront à discuter par le panel d'expert à l'occasion de la réunion⁹.

3.1 Premier domaine de réformes : vision de la place (de la formation en alternance) dans le système éducatif et dans la formation

Les personnes interviewées ont insisté sur l'importance d'une meilleure vision de la fonction, de l'identité et de la valeur ajoutée de la « formation en alternance » en clarifiant sa place dans le système éducatif et dans la formation en même temps que dans la stratégie de formation tout au long de la vie.

Les répondants suggèrent de privilégier une approche sélective vers des groupes cibles, des formations, des métiers, des types d'entreprises pour lesquels la « formation en alternance » serait proposée et serait, en cela, une valeur ajoutée.

Les personnes interviewées sont favorables à un débat qui mènerait à la mise en place d'une législation supra au sein de laquelle l'ensemble du système « formation en alternance » serait organisé. Un tel débat devrait répondre aux questions suivantes, dans l'ordre de priorité :

- Quand a-t-on besoin de « l'alternance » et à quel moment n'en a-t-on pas besoin ? Pour quel/métiers/fonctions ? Pour quels types de formations ? Devrait-elle être un parcours alternatif (au même niveau que le parcours scolaire à temps plein disponible pour un nombre important de formations ? Ou devrait-elle être un système disponible pour certaines professions pour lesquelles l'apprentissage est la meilleure, voire la seule, façon d'en acquérir les compétences ?
- Qui sont les groupes cibles, pour quel type d'étudiant « l'alternance » est-elle indiquée ?
- Quels sont les buts, les objectif(s) ? Est-ce que l'alternance est une autre forme d'enseignement général et forme-t-elle de futurs citoyens ou est-elle un enseignement professionnel et l'insertion sur le marché du travail en est-elle le principal objectif ? Est-ce que « l'alternance » est indiquée pour former des salariés,

⁹ Réunion du 2 octobre 2018 entre les experts du CEDEFOP, le panel d'experts, les institutions mandatées pour mener les entretiens.

des indépendants, ou les deux ? Les objectifs doivent découler, d'une part, du besoin d'une bonne éducation pour les jeunes et, d'autre part, de la réponse aux besoins sur le plan économique (employeurs, secteurs, régional).

- Quelles parties prenantes sont les mieux placées/équipées pour faire ce qui est attendu ?

De ce débat devrait ressortir une législation et une politique cadre. Sans ce cadre, dans lequel serait organisé l'ensemble du système (note du traducteur : « de l'alternance »), des répondants indiquent qu'ils ne seront jamais en capacité de surmonter tous les court-circuit du système actuel.

Points d'action :

- Réformer la législation du point de vue de la vision et de la stratégie pour le succès de la « formation en alternance »
- Développer un cadre pour la formation professionnelle tout au long de la vie dans lequel une place est donnée à la « formation en alternance »
- Développer un cadre pour l'alternance basé sur une conception de compétences élargies (Note du traducteur : non exclusivement liée au métier objet de l'apprentissage)
- Un enseignement minimum de base doit être défini comme nécessaire pour les élèves qui n'atteignent pas le socle minimum de connaissances pour l'entrée en alternance, un système pourrait être mis en place où « l'école » viendrait sur le terrain, plutôt que d'organiser deux systèmes séparés pour les connaissances générales et les compétences professionnelles.
- Planifier les offres de formation à un niveau supérieur (régional ou local, dans le dernier cas en incluant tous les opérateurs) en se basant sur les besoins actuels et futurs des apprenants et des entreprises et en confiant l'organisation de la formation au mieux disant (partie prenante/opérateurs). Les plus indiqués seront les opérateurs qui ont le savoir-faire et qui ont les ressources matérielles et humaines (par ex. technicité, partenariats, formateurs...) pour organiser cette formation ou métier. Ces critères doivent être encore élaborés et peut-être complétés par la suite.
- Mettre en place une évaluation régulière (tous les 3 ans ?) des besoins de chaque formation en « alternance »: les besoins sont-ils toujours actuels ? Devons-nous suspendre les agréments pour certaines formations ? Devons-nous démarrer de nouvelles formations ?
- Afin de rendre possible une politique correctement objectivée, la production de données sur les résultats du système est nécessaire comme base à la prise de décision. Les données ainsi produites devraient être intégrées, complètes et longitudinales, de même que tous les résultats devraient être publiés de manière

à alimenter le débat public au sein de l'ensemble des partenaires concernés.

- Toutes ces actions doivent être coordonnées, et les procédures nécessaires doivent être mises en place et monitorées. Il a été suggéré que ce processus pourrait être le rôle de l'OFFA. L'OFFA a reçu cette mission, mais est une jeune organisation et pourrait encore avoir besoin de moyens supplémentaires, pas seulement financiers mais aussi dans l'idée d'une transparence plus grande (Note du traducteur : du système) sur la manière dont [l'OFFA] pourrait organiser [le système] et sur ce qui devrait être mis en débat. L'OFFA pourrait être également organiser le matching entre les [demandes] des apprenants et des employeurs en récoltant et en partageant toutes données informations sur les entreprises ce qui serait de nature à faciliter un matching réussi.

Questions :

- Le panel d'expert est-il d'accord sur le fait que la définition de la fonction/du but de la « formation en alternance » devrait être clarifiée ?
- Existe-t-il en Belgique un cadre pour la formation tout au long de la vie ? Si tel est le cas, pourquoi « l'alternance » n'en fait-elle pas partie ? Qui/quel acteur institutionnel pourrait initier une réforme et/ou un développement/révision du cadre de la formation tout au long de la vie ?

3.2 Deuxième domaine de réforme : les qualifications

Les personnes interviewées ont exprimé des opinions différentes sur le besoin d'une harmonisation des qualifications. Certains sont plus en faveur d'un système avec les mêmes objectifs et les mêmes qualifications. D'autres préféreraient conserver différents systèmes, chacun avec une visée spécifique, objectifs et qualifications propres. Ce qui fut mis en lumière est l'importance de la transparence dans le système. Les répondants ont également soulevé des questions concernant l'accès de la « formation en alternance » à l'enseignement supérieur et sa place au sein des différents systèmes et diplômes. Le système par module du SFMQ semble fonctionner et être un bon compromis pour la standardisation des contenus et également pour la facilitation de la mobilité au travers des différents cursus (enseignement, IFAPME/EFPM, FOREm, promotions sociale) y compris pour acquérir le même diplôme.

Points d'action

- Construire un système de certification commune en ce qui concerne la certification professionnelle ;
- Harmonisation des professions selon des standards pour la « formation en alternance » : accélérer le développement des profils de profession pour les professions qui sont mises en œuvre par tous les opérateurs (SFMQ).

Questions :

- Les interviewés ont exprimé différentes opinions sur les certifications. Certains ne perçoivent de problème à ce que des opérateurs différents accordent des certifications différentes, aussi longtemps que les employeurs sont conscients de ce qu'ils peuvent attendre. D'autres veulent que tous les opérateurs de formation puissent délivrer la même certification. Des certifications différentes avec des acquis de formations identiques : comment s'assurer qu'elles aient la même valeur formelle (Note du traducteur : effet de droit) (par ex. en terme de mobilité horizontale et verticale) ?
- Comment le panel des experts appréhende-t-il cette situation ?

3.2 Troisième domaine de réforme : la coopération

Les défis qui sont en débat, demandent accord et coopération entre l'ensemble des parties prenantes présentes dans le système.

(1) Coopération entre les opérateurs

Il est important de rendre l'offre de formation en « alternance » et la diversité des opérateurs plus transparente pour tous les acteurs concernés (employeurs, parents, jeunes).

Une forme de coopération entre les opérateurs pourrait consister en la mise en place d'un guichet unique pour l'information sur l'offre (Note du traducteur : de formation) et sur l'orientation des étudiants. Certains répondants pointent le rôle potentiel que pourrait jouer la « cité des métiers ». D'autres estiment que ce guichet doit être organisé non seulement pour les métiers techniques et professionnels, mais pour l'ensemble du système d'enseignement et de formation (fournir une information neutre sur l'apprentissage comme un choix alternatif). Des répondants indiquent que c'est également l'idée de base du Pacte d'Excellence : sans une bonne information, les élèves ne pas faire faire de bons choix.

(2) Coopération entre les opérateurs et les employeurs

Les employeurs devraient avoir la possibilité de faire part des leurs besoins en compétences et formations dans le but de définir le contenu des programmes de « formation en alternance », et ils devraient être impliqués dans l'évaluation des apprentis.

Actuellement, les employeurs ont une influence très minime sur l'offre de formation au sein des CEFA (dans une moindre mesure à l'IFAPME) et leur point de vue n'est pas réellement pris en compte dans l'évaluation finale de l'étudiant (ceci étant valable aussi bien pour les CEFA que pour l'IFAPME).

Les entreprises doivent être évaluées et soutenues afin de pouvoir proposer la formation initiale et être à même de l'évaluer. Les opérateurs de formation peuvent travailler avec les entreprises (et les secteurs) pour bâtir une méthodologie de manière à pouvoir proposer une formation de qualité, de telle manière que les tuteurs en entreprise puissent disposer des outils indispensables pour mettre en œuvre le plan de formation et évaluer les résultats de la formation. Le rôle des tuteurs au sein des entreprises est très important : ils doivent être des professionnels compétents et motivés. Il existe une certification pour les tuteurs, mais cette certification pourrait devenir obligatoire. Pour les entreprises, spécialement les petites, disposer d'un support provenant des centres de formation et un contact intensif avec les formateurs dans les écoles, est une motivation non financière très pertinente. Quoiqu'il en soit, les centres de formation ainsi que les écoles ne sont pas toujours équipés en suffisance pour jouer ce rôle.

Les employeurs doivent recevoir une information claire sur ce qu'ils peuvent attendre d'un étudiant provenant d'un CEFA, de l'IFAPME ou du SFPME et dans quelles limites ils peuvent les employer (horaire de travail, niveau de responsabilité, supervision, etc.). Il est important d'investir dans la collaboration et la concertation au plan pratique. Certains interviewés suggèrent de donner plus de pouvoir aux Instances Bassin EFE¹⁰. Actuellement, ces instances sont trop consultatives et pas assez fortes pour construire la confiance entre tous les partenaires.

Sur une plus longue perspective, de manière à solliciter (plus) les employeurs à proposer (plus) des places disponibles pour les jeunes en alternance une réflexion en profondeur sur le devenir de l'enseignement est obligatoire.

¹⁰ L'Instance Bassin Enseignement Formation Emploi (ou IBEFE) est une instance consultative mise en place en 2015 dans le cadre de l'ACCORD DE COOPERATION conclu entre la Région Wallonne, la Fédération Wallonie Bruxelles et la COCOF. Elle rassemble les acteurs de l'enseignement, de la formation, de l'emploi et les partenaires sociaux.

Les représentants des entreprises et des employeurs doivent être entendus quant à la manière de répondre aux évolutions sur le marché d travail et sur la manière d'intégrer une nouvelle façon d'étudier et une nouvelle façon de travailler.

Il faudrait également faire plus pour la promotion de l'alternance comme un choix attractif dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, en ajustant positivement l'apprentissage aux (futurs) apprentis, autant qu'aux employeurs, partager les bonnes pratiques des personnes qui ont fait carrière après l'apprentissage, ainsi que les bénéfices de l'apprentissage en terme de résultats sur le marché du travail; en montrant clairement qu'il s'agit d'une alternative mais aussi un cursus équivalent à la voie de l'enseignement de plein exercice (et non une voie pour ceux qui ont échoué dans l'enseignement ordinaire, mais plutôt une voie pour ceux qui préfèrent étudier en travaillant). Relever les niveaux de formation sur le terrain (par exemple en fixant des prérequis plus importants en ce qui concerne les compétences des tuteurs, leur certification, l'utilisation de plans de formation, l'interdiction des tâches répétitives) pourrait également contribuer à élever la qualité de la formation reçue et le statut de l'apprentissage. De la même manière, l'augmentation de la rémunération des apprentis pourrait relever le statut de l'apprentissage.

Une base de données reprenant l'ensemble des entreprises agréées est un prérequis à la coopération entre CEFA, IFAPME / SFPME, de telle façon que le jeune puisse gérer son propre placement en entreprise.

Points d'action

- Pour éviter les chevauchements, la compétition et le manque de transparence sur l'offre de formation en alternance, les moyens des CEFA/IFAPME/SFPME doivent être mis en commun, comme cela s'est fait au sein des CTA (le Gouvernement a investi 26 million euros dans ces centres dans le cadre d'un projet régional inter-réseaux, accessibles à tous les étudiants, au sein duquel deux opérateurs coopèrent et coordonnent leur offre).
- Besoin d'une cartographie de l'offre (*Il y a eu une cartographie de l'offre*). Clarification du périmètre d'action de chacun (offre et niveau des qualifications), de telle sorte que chacun puisse concentrer ses moyens en fonction de ses objectifs plus efficacement.
- Mieux promouvoir le système, établir un guichet unique pour l'information sur l'offre de formation et l'orientation à l'attention des étudiants (fournie par les « cité des métiers »). Par ailleurs, il convient d'améliorer la transparence sur les différentes filières ainsi que sur le niveau des qualifications en termes de positionnement par rapport au marché du travail et de potentielle mobilité au travers des autres composantes de l'enseignement ; la « formation alternance » devrait être définie de manière plus positive (partage des Succes stories; des

avantages; de l'équivalence du parcours par rapport au parcours de l'enseignement de plein exercice).

- Développer une base de données commune reprenant les entreprises agréées (et l'offre actualisées des places de stage) rendre cette information disponible publiquement pour l'ensemble des parties prenantes intéressées.
- Mieux informer et guider les professionnels de la formation et de l'enseignement sur la manière de gérer imprécisions du système, après son harmonisation (Note du traducteur : à travers l'Accord de coopération), par exemple : comment déterminer la durée du contrat, qui détermine le niveau des compétences acquises (nécessité pour fixer le niveau de la rétribution), les règles déterminant les congés, quelles sont les exigences pour devenir tuteur en entreprise, qui peut mettre fin au contrat, ceci afin d'assurer une approche commune entre les opérateurs de la formation en alternance.
- Mieux intégrer les entreprises dans la gouvernance de la formation en alternance (particulièrement en ce qui concerne les CEFA) dans le but de définir les contenus de la formation alternance ; et donner aux employeurs un rôle formel dans l'évaluation des résultats d'apprentissage des apprenants (par ex. en poursuivant plus avant le projet pilote initié à l'IFAPME).
- S'assurer de la qualité de la formation sur le lieu de travail, en fixant un minimum de critères d'éligibilité pour les tuteurs (et une formation obligatoire); mieux soutenir et guider les entreprises (« brigade volante »); rétribuer des superviseurs indépendants des écoles/centres de formation et des employeurs, qui s'assureraient de la qualité de la formation et de la mise en place des plans de formation; augmenter la rétribution des apprentis.
- Proposer des incitants financiers pour les entreprises qui répondent aux exigences afin de les motiver à investir dans la formation en entreprise.
- Les politiques régionales en matière d'incitants financiers doivent harmonisées. Les incitants doivent être les mêmes sans tenir compte si l'entreprise accueille un apprenti de l'un ou l'autre système.

Questions

- Certaines de ces actions sont déjà en cours de réalisation (base de données des entreprises agréées, projets pilotes) ? Qu'est ce qui devrait être fait pour accélérer cette mise en place ?
- Quelle est la faisabilité de la mise en place de ces actions ? Quelles sont les conditions nécessaires à leurs réalisations ? Quel est le rôle des différents acteurs dans la mise en place des actions ?